

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0113

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**, Mme **JEGATHEESWARAN**, Mme **SABOUNDJIAN**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, M. **DUJARDIN DRAULT**, Mme **VISKOVIC**, Mme **ROTOMBE**, Mme **VICTOR-LEROCH**, Mme **NATALE**, M. **BRICOGNE**, M. **TRIEU**, Mme **RAJAONAH**, M. **ROSENMANN**, M. **DOTÉ**, Mme **JULIAN**, M. **TATI**, Mme **SAFI**, M. **BEGUE**, Mme **MONIER**, M. **BOUTET**, M. **KONTE**, Mme **PERUGIEN**.

EXCUSÉS :

M. **DRAME.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme **SAKHO-CAMARA**, qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**.
M. **ABOUDOU**, qui a donné pouvoir à M. **MAYOULOU NIAMBA**.
Mme **DAGUILLANES**, qui a donné pouvoir à M. **TIENG**.
Mme **SAFI**, qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**.
M. **CHAVANCE**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.
Mme **RENIER**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.

Sortie de Mme **VICTOR-LEROCH** pour le point n° 16.
Sortie de M. **TRIEU** pour le point n° 29.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

**17) RAPPORT 2020 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE
DU FSRIF**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

VU le rapport 2020 portant sur les actions entreprises dans le cadre du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France,

CONSIDÉRANT que le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la préfecture de département,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du rapport 2020 portant sur les actions entreprises dans le cadre du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, joint en annexe de la présente.

NOTE que ce rapport sera notifié à la préfecture de Seine-et-Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 01 JUL. 2021



VILLE DE NOISIEL
DIRECTION FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR FINANCES
Réf. : AA/CH

**RAPPORT 2020 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Depuis le 1^{er} janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2020, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 1 210 008 €.

La Ville de Noisiel met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE..... | 2 |
| II - ACTION SOCIALE..... | 11 |
| III - EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES..... | 64 |
| IV - SPORTS..... | 76 |
| V - JEUNESSE..... | 84 |
| VII - CULTURE - ANIMATION..... | 95 |
| VIII - PATRIMOINE..... | 99 |
| IX - PREVENTION - SECURITE..... | 106 |
| X - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX..... | 111 |

I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- Une conseillère emploi ;

Soit 8 agents.

A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville : déclinaison du contrat de ville du Val-Maubuée sur le territoire communal, suivi du conseil citoyen sur le quartier prioritaire des Deux-Parcs, animation du réseau partenarial, participation à la finalisation du Projet de Renouvellement Urbain avant la signature de la convention ANRU, participation et suivi du dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

La Commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Le travail du secteur, à l'occasion du passage du dispositif en phase opérationnelle, a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets potentiels, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2020;
- l'impulsion d'une dynamique de projet, notamment via le dispositif de Fond de participation des habitants,

En 2020, les porteurs de projets noisiéliens ont bénéficié d'une aide globale de fonctionnement, dans le cadre du Contrat de ville, de 50 000 €, plus 60 000 € pour la Ferme du Buisson, soit un montant de 110 000 €.

Dans le détail, plusieurs éléments sont à retenir :

- 5 actions municipales, 1 actions du conseil citoyen, 1 action de la compagnie gazelle, 1 actions du collège Le Luzard, 2 action de la paume de terre, 1 actions de la scène nationale de la Ferme du Buisson, 1 action de l'association active et une action de l'association aurore ont obtenu un cofinancement de l'État dans le cadre de ce dispositif ;

- 19 000 € sont alloués aux projets portés par les services municipaux, 4 000 € au conseil

citoyen des deux-parcs/Luzard, 4 000 € pour la compagnie gazelle, 6 000 € pour le collège du Luzard, 12 000 € à l'attention de La paume de terre, 60 000 € pour la Ferme du Buisson et 5 000€ pour l'action de l'association active.

Afin de compléter le financement de certaines actions retenues dans le cadre du contrat de ville, une subvention de la ville est versée aux porteurs de projets suivants :

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| conseil citoyen des deux-parcs | 1 500 € |
| compagnie gazelle | 2 000 € |
| collège Le Luzard | 500 € non utilisé |

Coût à la charge de la commune 3 500 €

Suivi du Conseil citoyen :

L'un des principes fortement affirmé par l'État est la construction de la politique de la ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires.

La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un conseil citoyen.

Le conseil citoyen des deux-parcs/Luzard a été installé le 2 juillet 2015. Après une première phase de structuration, le travail du service a essentiellement consisté à accompagner les projets du conseil citoyen, tout en favorisant son autonomie. Le conseil citoyen constitué en association a été mis en place il y a maintenant 5 ans, sans renouvellement de ses membres ni assemblée générale annuelle. De nombreux conseillers ont quitté le conseil sans courrier de désinscription. L'arrêté préfectoral n'a donc pas été modifié.

Pour le millésime 2020, le conseil citoyen n'a pu organiser les événements inscrits au contrat de ville pour cause de crise sanitaire. Une demande de report de crédit a été faite auprès de la préfecture avec pour volonté de repositionner ces événements pour l'année 2021. Pour le moment aucune action n'est programmée. Il s'agit de :

- Participation à la fête de quartier des Deux-Parcs
- Animation d'ateliers de maquillage et de cuisine en partenariat avec l'association Aurore et un spectacle de magie pour la soirée d'Halloween .

Ont été maintenus les activités suivantes :

- Activité d'accompagnement à la scolarité avec un intervenant professionnel.
- Participation au Loto organisé avec la ville le 15/02/2020.
- Activité de ressourcerie de vêtements. (problème de locaux non adaptés à l'entreposage et la vente aux publics ; manque de sécurité. En attente d'un courrier du bailleur).

Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Par courrier en date du 02 juillet 2015, l'État a informé la Commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a entamé le travail de mise en place du protocole de préfiguration du mois de juillet à octobre 2015.

Le protocole de préfiguration, signé le 21/12/2015, a eu pour objet de lister les études à mener pour aboutir à un projet urbain et social de qualité sur le périmètre du quartier prioritaire. Il a

précisé également les modalités de financement, notamment par l'ANRU, du programme d'études urbaines et sociales définies.

Début 2019, sous l'impulsion de l'ANRU qui a informé les collectivités du délai de remise du dossier de présentation fixé à l'été 2019. Des modifications ont été apportées en décembre 2020. Plusieurs réunions sont venues préciser le projet de renouvellement urbain autour du plan guide:

- la construction d'un ensemble mixte avec un supermarché de 1 100 m² et 40 logements sur le lot 1, en lieu et place de l'école maternelle de l'allée des bois.
- la construction d'un ensemble mixte de 139 logements et 3 coques commerciales sur le lot 2 à la place du centre commercial Tang et des deux immeubles résidentiels des cols verts démolis.
- la réalisation de 55 logements sur le lot 3 en lieu et place du commissariat ;
- la réalisation d'une opération sur le parking du square de Diane (lot 4), dont le nombre de logements reste à préciser ;
- la réalisation d'une opération d'une vingtaine de logements sur l'emplacement de l'ex-ludothèque ;
- la construction d'un nouveau programme d'une cinquantaine de logements à l'emplacement du plateau EPS situé à proximité de l'école élémentaire de l'allée des bois, en contrepartie de l'investissement d'Action Logement au Programme ;
- la reconstruction au terme du programme d'un groupe scolaire sur la butte située à côté de l'école élémentaire et l'installation d'une école modulaire pendant la période transitoire.

En parallèle, l'EPA Marne, retenu comme aménageur du projet, est signataire avec la commune et la communauté d'agglomération d'un traité de concession d'aménagement qui portera sur les 2 premiers îlots. Le protocole de cession de terrain « coeur de quartier » est en cours de signature. Il a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2021.

De plus, les bailleurs sociaux du quartier proposent une réhabilitation de leur bâti en vue d'améliorer la performance énergétique, ainsi qu'un programme de résidentialisation permettant de clarifier les domanialités et d'embellir les espaces extérieurs.

Un comité technique partenarial, se tient tous les 15 jours en présence de la communauté d'agglomération, de la commune et de l'aménageur dans le but d'assurer une coordination sur les aménagements inscrits ainsi que le calendrier de réalisation., a souhaité apporter un point de vigilance a été apporté sur le calendrier de restructuration commerciale, et la question du transfert des commerces en particulier mais aussi sur le transfert de l'école.

Le comité d'engagement de l'ANRU du 4 décembre 2019 a validé l'ensemble des orientations et la maquette financière du projet. La Préfète de Seine-et-Marne a souhaité faire aboutir la signature de la convention ANRU au printemps 2020 après les échéances des élections municipales et communautaires. La signature de l'avenant n°1 est prévue pour avril 2021.

2 - Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Après l'expérimentation réussie du POPAC 1 (2015-2018), la communauté d'agglomération a souhaité lancer son 2ème POPAC en juin 2019 pour trois nouvelles années. L'objectif est d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés, par des actions de prévention et d'accompagnement de celles-ci. Cela induit une amélioration de la connaissance du parc privé collectif, à travers notamment le déploiement de l'observatoire des copropriétés, la

communication, la sensibilisation et la formation des copropriétaires, et l'accompagnement au traitement des premières difficultés.

Dans le cadre du POPAC 2, la Commune souhaite porter une attention particulière sur au moins 5 copropriétés :

- La Pastorale (1, square Politzer).
- Les Cariatides (81, cours des Roches).
- Ferme du Buisson I (7, allée d'Anjou).
- Ferme du Buisson III (21, cours du Buisson).
- Ferme du Buisson IV (1, allée de Guyenne).

B - Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »

Le secteur a poursuivi et développé ses objectifs, à savoir, l'accompagnement social de la population des patrimoines sociaux, ainsi que la mise en œuvre des projets d'animation de quartiers et la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.

1 - Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (maison des solidarités, permanences de la C.A.F., maison de justice et du droit, etc.) mais bien de servir de relais.

Pour le Lizard et les Deux-Parcs/ Cité blanche (Habitat 77) et l'allée Charles Fourier (Seqens):

Intervention des médiateurs dans le quartier dans le cadre d'une convention adulte-relais renouvelée jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Les permanences se déroulent à la mairie annexe dans le quartier du Lizard, ainsi qu'à la maison de quartier des Deux-Parcs.

Pour les Deux Parcs/ Trois moulins habitat :

Un médiateur intervient sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat des deux-parcs, le plus important en nombre de la ville avec 425 logements.

Ce patrimoine est suivi, depuis 2015 avec des permanences dans la Maison de quartier des deux-parcs.

Pour la Pièce-aux-Chats :

Intervention d'un médiateur dans de quartier de la pièce aux chats

Pour le Front-Populaire et la Ferme-du-Buisson :

- Permanences, dans l'espace familles de la maison de l'enfance et de la famille (front-populaire).
- Permanence, au sein du L.C.R. loué par marne et chanteraine habitat à la commune de Noisiel au 3 cours du Buisson.

2 - Activités collectives créatrices de lien social

Activités collectives régulières

Les médiateurs de quartiers encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale. Pour l'année 2020, les activités proposées par les médiateurs ont été suspendues pour cause de crise sanitaire. Le secteur est en attente de reprise totale des actions.

Depuis 2017, le secteur vie des quartiers a accompagné la création :

Pour le Lizard et le Front-Populaire:

Un groupe de parole est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des totems par les médiateurs du Lizard et du Front-Populaire.

D'un atelier socio-linguistique encadré par quatre bénévoles à l'espace associatif les mercredis après-midis, et à destination de tous les habitants des quartiers.

Pour la Pièce-Aux-Chats :

Un accompagnement à la scolarité est proposé aux collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} les vendredis soirs par un animateur de la MJC-MPT.

Pour le Front Populaire :

L'atelier-couture traditionnellement organisé le 3^{ème} samedi du mois au L.C.R. des totems a repris depuis 2016.

3 - Les Sorties familiales à la mer

Le secteur vie des quartiers a maintenu en 2020 l'organisation d'une « Sortie à la Mer » à Fort Mahon plage le samedi 22 Août avec le départ de 2 autocars (63 adultes et 60 enfants)

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 150 | 150 | 150 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Action permanente | Action permanente | Action permanente |
| Coût de revient global de l'action | 32304 € | 31 602 € | 19 410 € |
| Coût de revient par participant/ ou usager | 215 € | 211 € | 129,4 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,70 € | 2,02 € | 1,26 € |

Budget de l'action :

| <i>Charges</i> | <i>Montants</i> | <i>Produits</i> | <i>Montants</i> |
|--|--------------------------|---|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 767 € |
| 61/62-Prestations de service <i>transport collectif</i> <i>stationnement sur place</i> <i>Communication</i> | 2 444 € 60 € 180 € | 74- Subvention Contrat adulte- relais | 1 939 € |
| 63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i> | 16 726 € | Part communale : | 16 704 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CAPVM : | |
| 66- Charges exceptionnelles | | Part diverses : | |
| Total charges : | 19 410 € | Total produits : | 19 410 € |

Le sentiment des habitants sur ces sorties reste globalement positif et sont en attente de reprise.

Cout à la charge de la commune : 16 704 €

4 - Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2020, le secteur Vie des Quartiers a coordonné les initiatives habitante et associative pour l'organisation des fêtes de quartier.

En 2020, seule la fête de quartier de la Ferme du buisson a pu être organisée le 12 septembre avec environ 350 personnes, en même temps qu'un spectacle de cirque (cadre aérien) organisé par la Ferme du Buisson.

Cette année le repas a été organisé par la Ferme du Buisson, à l'occasion de la présentation de la saison 2020-2021.

Un loto a été organisé aux Deux-Parcs le samedi 15 février 2020, avec les associations de locataires et le Conseil citoyen.

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 800 | 800 | 500 |
| Coût de revient global de l'action | 18 779 € | 22 086 € | 11 794 € |
| Coût de revient par participant/ ou usager | 23,5 € | 27,6 € | 23,6 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,19 € | 1,41 € | 0,77 € |

Budget de l'action :

| <i>Charges</i> | <i>Montants</i> | <i>Produits</i> | <i>Montants</i> |
|---|-----------------|---|-----------------|
| 60-Achats et fournitures <i>Achats alimentaires</i> | 140 € | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service <i>Communication pour fêtes</i> | | 74- Subvention Contrat adulte-relais | 969 € |
| 63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i> | 11 654 € | Part communale : | 10 825 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CAPVM : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 11 794 € | Total produits : | 11 794 € |

Cout à la charge de la commune : 10 825 €

5 - Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites régulières de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes et dans les espaces extérieurs restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires avec interventions sur le patrimoine d'Habitat 77.

Afin de soutenir les associations de locataires dans leurs actions dans les quartiers, une subvention leur est versée :

- Amicale des Locataires des Deux-Parcs : 200 €
- Association de Défense des Locataires d'Habitat 77 : 200 €

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 8 300 | 8 300 | 8 300 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Action permanente | Action permanente | Action permanente |
| Coût de revient global de l'action | 16 003 € | 18 476 € | 39 940 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 1,93 € | 2,23 € | 4,81 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,96 € | 1,18 € | 2,6 € |

Budget de l'action :

| <i>Charges</i> | <i>Montants</i> | <i>Produits</i> | <i>Montants</i> |
|---|-----------------|---|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service <i>Subventions aux associations de locataires Communication</i> | 400 € | 74- Subvention Contrat adulte-relais | 4 849 € |
| 63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i> | 39 940 € | Part communale : | 35 491 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CAPVM : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 40 340 € | Total produits : | 40 340 € |

C - ACTIONS PORTÉES PAR LE SECTEUR « EMPLOI »

Le secteur emploi a déménagé à l'automne 2017 au rez-de-chaussée de la mairie annexe, à proximité du guichet unique. Le secteur emploi a vocation à accompagner la population noisiélienne en recherche d'emploi.

1. Mise en œuvre et suivi de la politique de l'emploi sur la ville

Gestion du service emploi

Depuis mars 2019, une conseillère emploi à temps complet offre un accueil, un accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs.

Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

Pour mener à bien ces missions de conseil, d'orientation et d'accompagnement, une documentation importante, tenue à jour, a été acquise, en plus de la presse quotidienne, le tout à disposition du public.

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | Environ 250 | Environ 220 | Environ 140 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanente | Permanente | Permanente |
| Coût de revient global de l'action | 67 035 € | 65 529 € | 40 707 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 268 € | 298 € | 291 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 4,25 € | 4,19 € | 2,65 € |

Budget de l'action :

| <i>Charges</i> | | <i>Produits</i> | |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures <i>Abonnements</i> | 1 023 € | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service <i>Communication</i> | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i> | 39 684 € | Part communale : | 40 707 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CAPVM : | |
| 66- Charges except. | | Part diverses : | |
| Total charges : | 40 707 € | Total produits : | 40 707 € |

Coût à la charge de la commune : 40 707 €

Organisation et/ou participation à des animations collectives

En raison de la crise sanitaire, aucune animation collective n'a pu se tenir

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|------------|------------|-----------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 30 | 15 | 0 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanente | Permanente | |
| Coût de revient global de l'action | 23 755€ | 18 580 € | |
| Coût de revient par participant/ ou usager | 792 € | 1 239 € | |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,32 € | 1,19 € | |

Sur l'année 2020, le secteur emploi a suivi 220 demandeurs d'emploi (-12%) ce qui équivaut à 990 accueils physiques (-29%), soit une moyenne de 83 accueils par mois. Bien qu'en baisse, ces chiffres démontrent l'utilité sociale du secteur emploi et sa bonne visibilité auprès des demandeurs d'emploi.

I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE
Coût total des actions mises en place : 107 227 €

II - ACTION SOCIALE

Le service de l'Action sociale est constitué de 6 secteurs d'activités : RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES

Toutes les actions menées par le service ont pour objectif, dans le cadre de la politique sociale municipale, de la petite enfance, de la famille, de la santé, du logement et des retraités, d'accompagner les Noisiéliens à des moments importants de leur vie, de les soutenir dans leur quotidien, ou en leur apportant conseil en cas de difficultés sociales notamment, d'œuvrer pour être au plus près des besoins des usagers, d'agir le plus possible sur le terrain de la prévention par un développement des partenariats avec les différents acteurs locaux ainsi qu'en interne, par un travail avec les autres services impliqués dans ces actions.

Pour une plus grande lisibilité du bilan, le CCAS est porté de façon distincte des autres secteurs, puisque ses deux budgets, même si la commune apporte une subvention de fonctionnement au budget principal, sont distincts de ceux de la ville.

A - SECTEUR RETRAITÉS

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.
 Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.
- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.
- Objectif 3 / Mission 1 : Avec le CCAS, proposer des solutions de logement adaptées : cette mission sera détaillée dans la partie CCAS.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2019/2020 |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Nombre d'agents de catégorie A | 0 |
| Nombre d'agents de catégorie B | 1 + 1 à 50 % à partir de mars 2020 |
| Nombre d'agents de catégorie C | 0 |
| Vacataires | 3 |

Moyens financiers

| | 2019/2020 |
|--------------------------|-----------|
| Budget de fonctionnement | 41 187 |
| Budget en personnel | 100 400 |
| Budget en investissement | |

Les agents vacataires sont : l'animatrice sportive et l'animatrice du conseil des Aînés.

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Avec le CCAS, sur son budget annexe lequel existe depuis le 1/1/2008, la RPA

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar.
- Service communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisations de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la Résidence.
- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce, participation à la distribution de masques aux retraités suite à la crise sanitaire.
- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2019-2020

MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité

Présentation de l'action :

- La gestion des cartes de transport Pass Navigo/Améthyste, jusqu'en mai 2020, date à laquelle la mission a été confiée au secteur Finances.
- Le service Mobilité Seniors, de transport des personnes retraitées, a été fortement impacté dès le 15 mars par la crise sanitaire : les activités ayant été annulées, un service minimum a été mis en place 2 jours par semaine, sur rendez-vous, pour transporter les usagers dans les supermarchés.

Pendant les vacances scolaires d'été, le mini car municipal est principalement mobilisé par les centres de loisirs de la ville. Toutefois, afin de permettre aux personnes âgées de faire leurs courses, il a été assuré une navette vers le supermarché local, à raison d'un déplacement hebdomadaire le vendredi, en juillet et en août.

- Les séances de gymnastique adaptée ont cessé dès le confinement.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 879 (1) |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 350 |
| Coût de revient global de l'action | 24 538 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 27,91 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 22 252 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,45 |

(1) Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de personnes inscrites aux cours de gymnastique douce (342) , carte Navigo(530), foyer (7).

Le service a instruit 530 demandes de Pass Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (544 en 2019) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental.

Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

Légère baisse des demandes pendant la période, qui peut s'expliquer par la période de confinement, au cours de laquelle les déplacements étaient interdits. Lors du déconfinement, le nombre de dossiers traités a subi une hausse importante.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 2 286 €(2) |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64-Impôts et taxes charges de personnel | 23 538 € | Part communale : | 22 252 € |
| 65-Frais de gestion | 1 000 €(1) | Part CA : | |
| 66-Charges exceptionnelles | | Part diverses : | |
| Total charges : | 24 538 e | Total produits : | 24 538 € |

- (1) Frais d'envoi des factures gymnastique et du journal Ensemble.
- (2) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : 22 252 €.

Commentaires : Les personnes retraitées apprécient la qualité des actions menées par la Commune et notamment le service Mobilité seniors, qui leur permet de se déplacer dans les différents quartiers de la ville ou hors commune (trajet piscine et commerces). Certains arrêts n'étant pas fréquentés, il conviendra de revoir le tracé de la ligne.

MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

Présentation de l'action :

Pour les Départements, élaboration et suivi des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, des demandes de prise en charge de l'aide à domicile au titre de l'aide sociale, des demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme. Accueil et orientation du public, activation, l'été, du plan canicule (actualisation du registre et suivi des personnes inscrites au moment des fortes chaleurs, appels téléphoniques ; relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires de services d'aide à domicile).

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 113 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 250 |
| Coût de revient global de l'action | 24 698 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 218,57 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 24 698 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,61 |

(1) 66 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables (19 nouvelles inscriptions cette année) + orientation de 27 personnes vers des services ou organismes partenaires (P.A.T., MDS, services prestataires d'aide à domicile) + 9 dossiers d'A.P.A + 3 Aides Sociales à l'Hébergement traitées + 8 demandes de téléalarme.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64-Impôts et taxes charges de personnel | 24 698 € | Part communale : | 24 698 € |
| 65-Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66-Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 24 698 € | Total produits : | 24 698 € |

Coût à la charge de la commune : 24 698 €.

Commentaires : La crise sanitaire a conduit le service, jusqu'en mai 2020, à une prise de contact régulière avec les personnes inscrites sur le registre communal (plus de 1 500 appels ont été passés pendant la période de confinement). Des masques en tissu ont été livrés prioritairement à ces usagers.

Ceci a permis d'identifier de nombreuses personnes retraitées qui n'étaient pas inscrites sur le fichier dédié ; nombre d'entre elles se sont inscrites par la suite.

Les conditions climatiques de l'été 2020 ont induit quelques 500 appels téléphoniques vers les personnes inscrites sur le registre communal du plan canicule. En août 2020, une période d'astreinte d'une journée durant un week-end a été mise en place.

L'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le registre des personnes vulnérables et de demander les rectifications éventuelles de données.

MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors

Présentation de l'action :

Sur la période de référence, la crise sanitaire a occasionné le report en octobre de la sortie annuelle. Quant aux actions de proximité, de loisirs (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux, atelier informatique), elles ont elles aussi pris fin dès le début de confinement en mars 2020.

S'agissant des activités proposées traditionnellement à la RPA, elles ont été mises entre parenthèses lors de la crise sanitaire, l'accès à la Pergola étant limité pour éviter la contagion ; pendant le confinement, les résidents ont été incités à rester dans leur logement, et les repas leur étaient livrés. Pour lutter contre l'isolement, il a été demandé aux enfants des centres de loisirs de leur faire parvenir poèmes, dessins...

Le projet de memento du Conseil des Aînés, instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel, a été mis entre parenthèses pour cause de période électorale ; le mandat de ses membres a d'ailleurs été prolongé jusqu'en septembre 2020. L'implantation de boîtes à livres ayant été menée à bien, il a été demandé aux membres de réaliser une étude en vue de l'implantation de bancs sur le territoire communal.

La 29ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées » s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2019 à la Maison des Fêtes Familiales autour de deux actions.

Au programme : jeux de société, atelier yoga sur chaise, atelier cuisine, atelier sophrologie animé par l'association Unisson, repas dansant paëlla qui a réuni 80 retraités, pièce de théâtre présentée par la Cie « Sous la pluie », qui avait pour thème l'autonomie, les aidants, les situations de maltraitance...

En parallèle, une conférence/atelier sur le thème du dépistage du cancer du sein a eu lieu à la MJC du Lizard, sous l'égide de la C.A. Paris Vallée de la Marne.

La fréquentation de l'atelier informatique, qui se déroulait à la Pergola le lundi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h en dehors des périodes des vacances scolaires, fluctue entre 3 à 6 personnes selon les périodes de l'année.

Trois ordinateurs portables, commandés par le service informatique, sont mis à disposition des participants de cet atelier, certains d'entre eux se déplaçant avec leur matériel informatique personnel. Cette activité a été suspendue dès le début de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la Ville octroie une subvention, et met à disposition des locaux, ainsi que le mini car municipal avec son chauffeur, à titre de participation aux activités organisées par le Club Amitié des Seniors.

Les personnes retraitées sont informées régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois.

Evaluation quantitative de l'action hors « sortie annuelle » :

| | 2019/2020 |
|--|------------------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action (1) | 205 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 126 |
| Coût de revient global de l'action | 31 160 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 152 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 30 510 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,99 |

(1) La répartition des usagers est la suivante : 183 personnes aux Assises locales des retraités, 8 personnes aux activités du foyer le jeudi, 5 personnes à l'atelier informatique et 9 personnes au Conseil des Aînés.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-------------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 650 € |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 26 583 € | Part communale : | 30 510 € |
| 65- Frais de gestion | 4 577 €(1) | Part CA: | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 31 160 € | Total produits : | 31 160 € |

(1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises, sortie de mai), frais postaux et alimentaires pour les Assises.

Coût à la charge de la commune : 30 510 €.

Commentaires : Les charges de personnel incluent les agents du service et l'agent assurant le transport des participants aux activités avec le mini car municipal. Cette année, les Assises locales des personnes retraitées ont vu 81 personnes intéressées : hausse par rapport à 2018 (37 participants).

La fréquentation des activités classiques du foyer (jeux de société) à la résidence la Pergola reste stable, avec une moyenne de 8 personnes selon les semaines. C'est le cas également pour l'atelier informatique, et ce depuis plusieurs années.

Evaluation quantitative de l'action «Pas de sortie suite crise sanitaire» :

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 0 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 0 |
| Coût de revient global de l'action | 0 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 0 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 0 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|----------|-------------------------|----------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 0 |
| 61/62-Prestations de service | 0 | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 0 | Part communale : | 0 |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 0 | Total produits : | 0 |

Coût à la charge de la commune : 0 €.

Commentaires :

La sortie qui était prévue le jeudi 2 juillet 2020 (deux cars, pour 112 passagers au total) au château de la Motte-Tilly, dans l'Aube (visite par groupes du château et des jardins, suivie d'un déjeuner avec animation musicale dans une auberge), a dans un premier temps été reportée au jeudi 8 octobre, avant d'être finalement annulée.

Les charges de personnel correspondant à la préparation de cette action ont été réparties sur les autres missions du secteur.

MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors

Présentation de l'action :

A l'occasion de la Nouvelle Année, un banquet avec une animation dansante est proposé aux personnes retraitées âgées de 65 ans et plus. En fin d'année, la distribution des colis festifs de Noël est dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

| | 2019/2020 |
|---|------------------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 1020 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 1 |
| Coût de revient global de l'action | 30 512 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 29,56 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 30 512 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,96 |

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de colis commandés soit 746 (735 en 2018). Cela représente 472 Colis personnes seules (461 en 2019) et 274 Colis couples (274 en 2019). Cette opération a impacté 1 020 personnes (1 009 l'an dernier).

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|---------------------|--------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | 17 349 €(1) | 70-Part des utilisateurs | |
| 61/62-Prestations de service | 111 € | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 12 792 € (2) | Part communale : | 30 252 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 30 252 € | Total produits : | 30 252 € |

(1) Correspond à la facture de l'achat des colis

(2) distribution sur 1 jour alors que sur 1,5 jours en 2018.

Coût à la charge de la commune : 30 252 €.

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans le délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. Pour la quatrième année, l'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par des membres du personnel du service de l'action sociale.

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

| | 2019/2020 |
|---|------------------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 515 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 1 |
| Coût de revient global de l'action | 32243 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 62,61 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 32243 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 2,1 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | 19 361 €(1) | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 12 792 € | Part communale : | 32 243 € |
| 65- Frais de gestion | 90 €(2) | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 32 243 € | Total produits : | 32 243 € |

(1) Correspond aux frais de prestation du traiteur pour 515 convives, de l'animation musicale, des vigiles sollicités pour la sécurité et des factures SACEM et SPRE.

(2) Impression menus et carte vœux/invitations banquet

Coût à la charge de la commune : 32 243 €.

Commentaires : Le banquet

Cette manifestation a été organisée sur une seule journée, le samedi 25 janvier, à nouveau au COSOM . L'âge requis pour y participer était de 65 ans à la date du banquet. Une table était réservée aux résidents de la maison de retraite la Chocolatière.

L'animation a été une nouvelle fois confiée à un DJ.

Les colis festifs de Noël et le banquet annuel de la Nouvelle Année restent les deux actions les plus prisées des personnes retraitées.

A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES = 139 955 €

B - SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RAM (relais assistante maternelle) ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.
- Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir à la parentalité.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2019/2020 |
|--------------------------------|---|
| Nombre d'agents de catégorie A | 11 |
| Nombre d'agents de catégorie B | |
| Nombre d'agents de catégorie C | 39(recrutement d'une professionnelle en plus en crèche collective pour compléter les temps partiels de droits) |
| Vacataires | A:2 (1 psychologue, et 1 médecin pour les 3 EAJE) C : 14 assistantes maternelles |

Moyens financiers

| | 2019/2020 |
|--------------------------|--|
| Budget de fonctionnement | 107 877 € (alimentation et fournitures diverses + 60811€ de charges techniques soit 168 689€ |
| Budget en personnel | 2 693 751 |
| Budget en investissement | 18 847 |

Le budget de fonctionnement est similaire à l'année précédente malgré une fermeture des établissements d'accueil collectifs de jeunes enfants du mardi 17 mars à une réouverture progressive en crèche collective et en crèche familiale dès le 18 mai et le 2 juin au multi accueil. En effet biens que les prestations telles que le repas, les animations musicales et l'achat de couches n'ont été réalisées, de nombreuses commandes de 2019 ont été finalisées sur cette période de référence.

Les équipes professionnelles des structures petite enfance sont en perpétuel renouvellement. La directrice de la crèche familiale est partie à la retraite en décembre 2019, sa remplaçante avait pris ses fonctions dès le mois de juillet afin de permettre un tuilage en direction. La directrice adjointe de l'établissement est devenue la directrice du RAM, qui a ouvert en septembre 2019.

La directrice adjointe de la crèche collective a été remplacée en mai 2020. L'adjointe précédente ayant demandé sa réintégration dans le milieu hospitalier en décembre 2019.

Le budget investissement comprend

Pour la crèche collective l'achat de matériel éducatif de l'année 2019 produits réceptionnés à la rentrée scolaire pour la section des moyens et pour l'année 2020 pour une section complète en crèche collective section des grands.

Pour la crèche familiale il correspond au matériel nécessaire aux assistantes maternelles pour le renouvellement d'agrément

Pour le multi accueil il s'agit de matériel de puériculture et divers aménagements en lien avec le projet éducatif de la structure

L'ouverture du RAM le 1^{er} septembre 2019 a permis d'accompagner les familles avec l'accueil d'enfants par les assistantes maternelles indépendantes résidant sur la commune. Elles bénéficient de 2 temps d'éveil collectifs par semaine.

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE se trouve ;
- Une crèche familiale de 59 berceaux, depuis le 1^{er} septembre 2019.
- Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h et 10 places en accueil occasionnel à raison de 4 demi journées par semaine hors vacances scolaires.
- Un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s qui a ouvert le 2 septembre 2019 aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et gardes à domicile de la commune ainsi qu'aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants.
- Les entités de soutien à la parentalité : Le REAAP «Grain de Café» et le LAEP « Grain de Sel».

Matériels gérés par le service :

- La nouvelle version du logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. Il est envisagé de développer l'utilisation de cet outil de communication afin de gagner en temps de transmission d'information et de support disponible à tout instant pour les parents.
- Du petit matériel audio visuel (appareil photo...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques: entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service communication: couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations et soutien pour l'utilisation de l'espace citoyen.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.
- Service informatique: soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils de travail pour l'espace citoyens, ainsi que les démarches dans le cadre du RGDP.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse: utilisation de salles de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil et les actions de Grain de café pour les grands groupes , ainsi que l'utilisation du gymnase « la halle des sports» par la crèche collective.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2019/2020

MISSION 1 - Action 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RAM ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants dès deux mois ½ en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant

du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune. La modification du taux d'effort imposée par la CAF à compter de septembre 2019 puis à partir de chaque 1^{er} janvier de 2020 à 2022 générera - à heures facturées égales - une hausse de la participation des familles.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif et ainsi favoriser l'accompagnement de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci (législation sociale concernant les ASMAT).

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé ou occasionnel.

La crèche collective a continué son partenariat avec ADEM(éveil musical) ainsi que l'utilisation du gymnase à raison de 1 à 2 fois par semaine selon les périodes de l'année et la disponibilité de l'équipement.

Des ateliers ont été poursuivis avec l'association la compagnie Ballons en crèche collective : ateliers d'expression corporelle pendant lesquels l'enfant découvre son corps selon son rythme et sa capacité.

Le multi accueil a poursuivi le partenariat une fois par mois avec la Fée en chant thé qui utilise un tapis à histoire à destination de 3 groupes d'enfants. Ont été poursuivis les temps d'échanges entre les jeunes du service jeunesse lors des vacances scolaires et les enfants de la section des grands. L'activité gymnastique, danse, expression corporelle, pour les enfants du multi accueil, est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

La crèche familiale a débuté un partenariat avec la compagnie du Cocoon au Papillon (éveil musical) et poursuivi avec la Compagnie Ballons (éveil corporel)

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|--|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 248 enfants (240 familles). - Crèche collective : 68 familles (71 enfants) - Crèche familiale : 45 familles (47 enfants) - Multi accueil : 67 familles (70 enfants) - RAM 60 enfants - 26 professionnelles |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | - Crèche collective: 187 jours - Crèche familiale: 188 jours - Multi accueil: 180 jours Les trois structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé la semaine de Noël lors du confinement ainsi que 3 semaines du 03 au 24 août 2020. |
| Coût de revient global de l'action | 2 859 820 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 11 531 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 1 225 286 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 79,71 |

Le nombre d'enfants sous contrat en est légère baisse, car les entrées de fin de mars à juin en occasionnel n'ont pu avoir lieu de part le réagencement des espaces à la réouverture des établissements au moment du déconfinement.

L'année précédente a vu beaucoup de changements en crèche collective qui est revenu cette année à la normale avec l'entrée de 22 petits et quelques enfants dans les autres sections .

Le nombre total des enfants est au hausse car les enfants participants aux ateliers du RAM sont comptabilisés

Afin de compléter les places vacantes au plus vite, une nouvelle organisation des adaptations a été mise en place dès fin août 2019 afin que l'ensemble des parents bénéficient d'un contrat au plus tard le 1^{er} octobre. De fait, les entrées des nouveaux enfants débutent dès la réouverture de la structure la dernière semaine d'août en rythme plus soutenu que précédemment afin que les heures des enfants soient réalisées et donc facturées rapidement.

Les structures collectives ont fermées sur la période du confinement dès le lundi 16 mars pour rouvrir de manière progressive le 18 mai en crèche collective et le 02 juin au multi accueil. La crèche familiale a arrêté l'accueil des familles non prioritaires le mardi 17 mars (2 familles ont été accueillies pendant le confinement car l'un des parents étaient du personnel prioritaire) .

Les travaux de rénovation de la crèche collective ont été poursuivis cette année avec :

- le changement de menuiserie dans une partie de la section des moyens
- la réfection de la toiture de l'espace technique ainsi que la salle des grands (ces travaux ont nécessité la fermeture d'une journée de plus de la structure afin que l'équipe nettoie et réaménage les espaces en toute sécurité pour accueillir les enfants le mardi matin).

Les protocoles sanitaires mis en place pour permettre la sortie du confinement ont nécessité de nombreux changements :

- d'organisation car les groupes de plus de 30 enfants ne peuvent se mélanger . Or la crèche collective compte 3 sections de 22 enfants chacune et la multi accueil compte 3 sections ouvertes de 40 enfants. De fait pour la première structure, cette contrainte ne permet plus les accueils moyens et grands mélangés, tout comme aux professionnelles qui les accompagnent

tout au long de la journée, ces dépannages de professionnelles entre section doivent être limités. Pour la seconde structure, les espaces étant ouverts, l'utilisation de certains locaux a dû être condamnée le temps de faire certains travaux et d'autres ont vu leur structure d'accueil modifiée. En effet l'accueil occasionnel est pour l'instant fermé le temps qu'une aération et un toilette soit installés dans la salle des grands. Ceux-ci ayant été installés dans les locaux de grain de sel qui a été déplacé dans les locaux de la PMI.

Lors du confinement, la CAF a notifié un accompagnement financier des structures petite enfance afin de permettre aux gestionnaires de pouvoir faire perdurer une réouverture progressive dans le temps et ce en lien avec les protocoles sanitaires contraignants.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 60-Achats et fournitures | 277 229,58 € | 70-Part des usagers | 377 746,94 € |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | 1 256 786,90 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 2 582 590,61 € | Part communale : | 1 225 286,35 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 2 859 820,19 € | Total produits : | 2 859 820,19 € |

Pour les dépenses :

La partie achats et fournitures est supérieure à l'an passé car des achats passés en milieu d'année 2019 ont été livrés et payés en fin d'année plus les achats 2020 qui ont pu débuter, plus tôt grâce à un vote du budget lors du premier trimestre 2020.

La masse salariale est sensiblement similaire par rapport à la période précédente.

La nouvelle directrice de la crèche familiale est une jeune professionnelle qui remplace une directrice qui a fait toute sa carrière au sein de la commune. Donc malgré le tuilage entre les deux professionnelles au départ de la première, le coût est moindre.

De plus certains postes n'ont pas été pourvus tout de suite au départ des collègues.

Pour les recettes :

La part des usagers est en hausse car la CAF a fait réévaluer les tarifs horaires à la hausse en augmentant les tarifs plancher, plafond ainsi que les taux d'effort en septembre 2019 ainsi qu'en janvier 2020. De plus les adaptations ont débuté plus tôt en septembre pour n'avoir à partir de mi octobre que des remplacements d'enfants sortant de la structure voire d'enfants de parents n'ayant pas donné suite à leur admission.

La part des subventions est en baisse car bien que le RAM ait eu la subvention d'ouverture fin 2019 et début 2020 qui représente 32000€, contrairement aux années précédentes la crèche familiale n'a pas perçu la subvention exceptionnelle de 70 000€. De plus certaines subventions ont été notifiées après la période de référence et seront de fait intégrées sur la période suivante, comme le CEJ du MA et du RAM (à hauteur de 77 600€), ainsi que les notifications du département ont été transmises mais pas encore perçues par la commune pour un montant de (116 601€).

Coût à la charge de la commune : 1 225 286,35 €.

Commentaires :

Crèche collective :

Poursuite des travaux de rénovation de la toiture dans la section des grands. Travaux à poursuivre l'été 2021 pour finaliser la section des petits et la partie technique.

Multi accueil :

Pas de gros travaux de réalisés sur cette période

Crèche familiale :

Pas de travaux ces derniers mois au sein de la structure.

La directrice de la crèche familiale poursuit les réunions de la MDS afin de présenter aux nouvelles assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément, le fonctionnement de la structure.

Le site internet de la commune indique, par ailleurs, que la crèche familiale recrute des assistantes maternelles afin de compléter l'équipe.

Ces 3 établissements ont réalisé entre le 01/09/2019 et 31/08/2020 :

- une assemblée générale,
- deux conseils d'établissements,
- des réunions pour les nouveaux parents et pour les parents dont les enfants changent de section dans les structures collectives n'ont pu avoir lieu étant donné les protocoles sanitaires .

MISSION 2 : Soutenir la parentalité

1 - Présentation de l'action pour les enfants de moins de 6 ans :

Pour différentes raisons, d'ordre sociologique en grande partie, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéos dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, l'entrée à l'école maternelle ainsi que de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants. Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Il s'agit d'un accueil collectif, anonyme et gratuit. Il offre aux enfants de moins de 6 ans un espace de socialisation, d'éveil et de jeu et aux futurs parents, parents et grands parents, un moment de détente, de partage et de rencontres.

Il est ouvert 4 demies journées par semaine en période scolaire et 8 demies journées la première semaine des petites vacances scolaires pour être fermées la seconde.

Grain de Sel a accueilli 503 accompagnants et 434 enfants et organisé 115 séances sur des thématiques identiques aux années antérieures et demandées par les parents, dont principalement ceux de l'alimentation, du développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

La baisse de fréquentation est due à la fermeture de l'établissement et une réouverture très progressive en juillet. En effet sur la période de septembre 2019 à mars 2020, les chiffres étaient en augmentation par rapport à la période précédente.

L'association Anne-Marie Jahouvey, service Laurent Clerc, nouvellement nommée Ellen POIDATZ est un partenaire qui continue à intervenir depuis plusieurs années à raison d'une matinée par semaine afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association. L'objectif est l'intégration des familles

différentes par l'ouverture vers l'autre, par la mise en avant de la tolérance et la différence de chacun.

Ces actions peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue est amenée à rencontrer certaines familles orientées par les professionnelles de Grain de Sel voire de Grain de Café.

L'action « **A petits pas vers l'école** », n'a pu être proposée dans le format habituel avec la classe de petite section dont le maître est le directeur de l'école de la ferme du buisson. En effet les 10 séances, dont 8 dans les locaux de grain de sel et 2 dans l'école étant donné la période de confinement et les protocoles sanitaires en vigueur dans les écoles n'ont pu être réalisées entre avril et juin 2020.

Cependant un temps de rencontres avec les familles sur une seule séance a pu être proposé aux familles afin que celles ci découvre la classe avec la présence de l'éducatrice. Elle a pu aborder les thématiques du développement de l'enfant et du travail de coéducation enseignant/parent. Et dans un second temps cette réunion permet de donner quelques pistes aux familles pour accompagner l'enfant à mieux vivre sa rentrée.

2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :

L'espace Grain de Café s'adresse aux parents des enfants de plus de 6 ans. Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Plusieurs types d'actions ont été menés dans le cadre du REAAP.

* Le partage des connaissances :

Lors des ateliers co-animé par la référente soutien à la parentalité de la commune et une technicienne de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres.

Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en

moyenne par 12 personnes. Cette action a concerné **236** usagers sur la période de référence de septembre 2019 à mi mars 2020 . En effet les temps collectifs n'ont pu reprendre qu'en septembre 2020.

* La prévention :

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent :

- deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi après midi sur rendez vous et qui ont accompagné **165** usagers. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes. Ce partenaire a proposé une action de sensibilisation sur la thématique du cannabis pour un public de parents fréquentant Grain de Café.

- l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2ème mercredi après midi et a accompagné **15** usagers.

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu. Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de

l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

La Communauté d'Agglomération, avec Hors les Murs, réalise des actions de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public 1 fois par mois, l'objectif étant de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

L'action avec Hors les murs a concerné **44** usagers.

L'action des petits déj' ou des goûters prend de l'ampleur et se développe sur différentes écoles. L'objectif est d'aborder avec les parents une thématique qui les intéresse et ainsi leur redonner confiance et les accompagner dans leur rôle parental. Cette action repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences . Cette action a concerné **65** parents et **5** enfants.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|--|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | <p><u>1 - Enfants de moins de 6 ans -1017</u></p> <p>* Grain de Sel : 937 * A petits pas vers l'école : 10 * Action accompagnement école : 70</p> <p><u>2 - Enfants de plus de 6 ans: 492</u></p> <p>Soit un total de 1509</p> |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | <p><u>1 - Enfants de moins de 6 ans - 122</u></p> <p>Grain de sel : 115 séances A petits pas vers l'école : 1 séance Action accompagnement école : 6 séances</p> <p><u>2 - Enfants de plus de 6 ans- 86</u></p> <p>Soit un total de 208</p> |
| Coût de revient global de l'action | 111 941 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 74,18 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 38 615 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 2,52 |

Les diminutions en terme d'usagers et de séances proposées sont liées à la fermeture du 16 mars et à la réouverture progressive fin juin début juillet selon les protocoles sanitaires en cours.

Les familles ont pu joindre par voie courriel et téléphonique la professionnelle du soutien à la parentalité qui a pu les accompagner dans leur démarche, les orienter vers les partenaires appropriés et les soutenir dans leurs rôles éducatifs et leurs recherches de solutions.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|---|----------|---------------------|----------|
| 60-Achats et fournitures | 780 | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service(1) | | 74- Subventions (2) | 73 325 |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel(2) | 111 161 | Part communale : | 38 615 |
| 65- Frais de gestion | | Part CA: | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 111 941 | Total produits : | 111 941 |

La part des prestations de service est moindre que celle envisagée car plusieurs actions en fin d'année scolaire n'ont pu être réalisées, étant donné l'impossibilité de réaliser des actions collective en juin selon les protocoles sanitaires.

La part de personnel est en légère hausse car une professionnelle auparavant au service intendance a été rattaché au service action sociale pour l'entretien des espaces coté Famille comprenant Grain de café, la PMI, les bureaux des partenaires intervenants le mercredi, ainsi que l'espace de la médiatrice de quartier avec qui les professionnelles de cet espace travaille. La part de subventions est similaire à l'année précédente. Cependant les notifications pour le LAEP tels que le CEJ, une aide exceptionnelle et l'acompte du REAAP ont été versé après le 1^{er} septembre . Ces subventions s'élèvent à près de 25 000€ ce qui réduit d'autant la part communale.

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

**B - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE =
1 263 901 €**

C - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2019/2020 |
|--------------------------------|--|
| Nombre d'agents de catégorie A | 1 à 50% |
| Nombre d'agents de catégorie B | 1 à 100%, 1 à 30% jusqu'en 02/2020, et 1 à 10% |
| Nombre d'agents de catégorie C | 2 + 1 apprenti |

Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

| | 2019/2020 |
|---------------------|-----------|
| Budget en personnel | 160 673 |

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2019/2020

MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires. Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales : Allocation aux Adultes Handicapés, Complémentaire Santé Solidaire, RSA Socle, obligations alimentaires, Allocation Personnalisée d'Autonomie et Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (avec le secteur des retraités), admission à l'aide sociale pour les placements.

Les dossiers de RSA Socle sont instruits dans le service, avec, depuis le 3^{ème} trimestre 2016, accès à l'outil @RSA de la CAF, et réalisation de tests d'éligibilité. En revanche, les demandes de RSA majoré (prime d'activité) ne sont pas enregistrées dans le service, suite au positionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Depuis 2019, l'instruction des dossiers RSA au CCAS est en baisse car les usagers peuvent effectuer directement leur demande de RSA, via leur compte allocataire CAF, ce qui n'était pas possible les années antérieures.

Le service a en charge les dossiers de regroupement familial et les domiciliations de personnes sans domicile stable, de plus en plus nombreuses. Le service gère non seulement la domiciliation pour les dossiers de RSA, mais également, suite à la parution de la loi DALO, toute demande de domiciliation ayant pour objet la délivrance de pièces d'identité, de demandes de logement, de dossiers divers...

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeants risquant de voir leurs prestations diminuer souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Concernant les regroupements familiaux, le service n'instruit plus ces demandes depuis 2015. Il est à noter qu'une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'O.F.I.I., Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun, d'effectuer les demandes Cerfa ainsi que vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, ce qui n'est pas automatique, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|--|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | *.aides Légales : MDPH=35 RSA=5 *Domiciliation : 51 Nouvelles + 48 renouvellements + 11 refus |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | permanent |
| Coût de revient global de l'action | 85 452 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 614,76 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 85 452 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 5,57 € |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 85 452 € | Part communale : | 85 452 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 85 452 € | Total produits : | 85 452 € |

Coût à la charge de la commune : 85 452 €.

Commentaires :

Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

Les missions du service se sont développées avec la parution des textes sur le RSA et le développement des actions liées à la domiciliation : enquête auprès des demandeurs, sollicitations diverses du service (demandes d'aides sociales...) du fait de cette domiciliation.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite, et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Le courrier des personnes domiciliées au CCAS est enregistré, et toute remise de pli fait l'objet d'un émargement de la part des intéressés. Ce suivi est réalisé à l'aide du logiciel Implicit acquis par le CCAS.

MISSION 2 - Action 1 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

Présentation de l'action :

Le service est sollicité pour la délivrance d'aides, un suivi individuel, des aides pratiques, et le cas échéant l'orientation vers d'autres services : les différents services du département, les services en charge des hébergements, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) les associations de prévention, les associations de secours du territoire, les organismes tels EDF, GDF, le Trésor Public...

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux, notamment communaux.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Sur l'année de référence, 129 courriers ont été reçus d'EDF, 156 courriers ont été adressés par le service, et 22 personnes se sont manifestées auprès du service. Après examen des situations, 7 aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération ainsi que 2 aides à l'énergie auprès d'ENGIE et ENI.

Les aides sont délivrées par le CCAS sous forme de bons alimentaires, de chèques à l'ordre des organismes dont l'usager est le débiteur, d'aides personnalisées (examen des situations par le Conseil d'Administration du CCAS).

En 2019/2020, le travail avec les bailleurs sociaux a été poursuivi au cours de 13 réunions notamment dans le but de la prévention des expulsions. Le service a travaillé avec Trois Moulins Habitat, CDC Habitat Social, Mille et Une Vies Habitat, Seqens et Antin Résidences.

En raison de la crise sanitaire, le service a dû réadapter ses pratiques professionnelles en initiant des réunions téléphoniques et en visio-conférence via les logiciels TEAMS et Lifesize. Le service a réalisé 2 réunions téléphoniques et 3 réunions en visio-conférence.

Ces Commissions de Préventions des Expulsions ont examiné une moyenne de 17 dossiers par séance. Le nombre total de locataires en impayés sur la période de référence s'élève à 114. Le pourcentage d'impayés le plus fort se trouve à Antin Résidences (12,5 %), 1001 Vies Habitat (9,31 %), Trois Moulins Habitat (8,9 %) et le plus faible chez Seqens (4,93 %) et CDC Habitat Social (2,71 %).

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers pré contentieux. D'autres, comme Habitat 77, Batigère en Ile de France, Valophis Habitat, MC Habitat , CDC Habitat Adoma ne s'inscrivent pas dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs.

C'est pourquoi, un travail de réflexion a été réalisé, en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle de protocoles rédigés sur une base identique pour chacun des bailleurs sociaux.

En juin 2019, une réunion de travail en présence du Département, de l'Association Empreintes ainsi que cinq bailleurs sociaux (les autres bailleurs étant non disponibles) a permis de réaliser un modèle de protocole de collaboration locale, prenant en compte les attentes de chaque partenaire.

Ce protocole a ensuite été soumis à l'avis des bailleurs absents et a donné lieu à plusieurs validations depuis juillet 2020. Ce projet sera maintenant soumis aux instances municipales .

Depuis le début 2016, la Maison Départementale des Solidarités ne délègue plus les travailleurs sociaux sur les commissions, certains bailleurs avaient donc fait le choix de les suspendre (Habitat 77) ; les contacts avec ces bailleurs s'étaient de ce fait réduits. Toutefois, depuis juin 2018, un nouveau fonctionnement des commissions a été mis en place avec la Maison Départementale des Solidarités.

En effet, il a été convenu que les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités, soient présents en priorité lors des commissions présentant le plus grand nombre de ménages en impayé (1001 Vies Habitat, Trois Moulins Habitat, France Habitation, Seqens) et qu'ils soient représentés par le biais d'une fiche de liaison pour les autres commissions.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, la Maison Départementale des Solidarités a suspendu son intervention dans le cadre des C.L.P.I.L. Ainsi, sur l'année de référence seulement cinq commissions se sont déroulées en présence de travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités.

Prévention des expulsions locatives

| Bailleur social | Nbre de logements | Nbre de familles en impayé | % d'impayés | Nbre de commissions d'impayés | Nbre de mises à dispo Mairie | Nbre d'entretiens | Nbre d'assignations en justice | Nbre de concours Force publique | Nbre d'expulsions |
|--|-------------------|----------------------------|--------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| * CDC Habitat Adoma | 71 | / | / | 0 | 2 | 4 | 2 | 0 | 0 |
| Antin Résidences | 72 | 9 | 12,5% | 2 | 6 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Seqens | 628 | 31 | 4,93% | 3 | 37 | 18 | 6 | 6 | 6 |
| 1001 Vies Habitat | 290 | 27 | 9,31% | 3 | 11 | 6 | 2 | 1 | 1 |
| *MC Habitat | 63 | / | / | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| *Habitat 77 | 399 | / | / | | 5 | 2 | 1 | 2 | 0 |
| CDC Habitat Social | 258 | 7 | 2,71% | 3 | 10 | 3 | 2 | 2 | 0 |
| Trois Moulins Habitat | 449 | 40 | 8,9% | 2 | 13 | 13 | 3 | 3 | 3 |
| * Valophis Habitat | 77 | / | / | 0 | 1 | 9 | 2 | 0 | 0 |
| *Parc Privé | / | / | / | 0 | 4 | 10 | 5 | 5 | 5 |
| *Batigère | 20 | / | / | 0 | 9 | 15 | 0 | 0 | 0 |
| *Résidence ARPEJ | 157 | / | / | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| TOTAL du 01 09 2019 au 31 08 2020 | 2484 | 114 | 4,58% | 13 | 100 | 83 | 26 | 19 | 15 |

* Pas de commission d'impayés locatifs avec ces bailleurs

Par ailleurs, le travail de prévention et d'aide en direction des personnes en situation d'impayés de prestations municipales s'est poursuivi avec la participation du secteur administration finances aux réunions d'impayés, en vue d'un suivi et de mises à disposition le cas échéant par le service de l' action sociale .

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 496 (1) |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | permanent |
| Coût de revient global de l'action | 87 927 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 127 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 87 927 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 5,73 € |

(1) Personnes reçues pour des aides, des impayés de loyers et suite à information d'EDF notamment.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 87 927 € | Part communale : | 87 927 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 87 927 € | Total produits : | 87 927 € |

Coût à la charge de la commune : 87 927 €.

Commentaires : Le travail du service évolue avec un public peu représenté précédemment : personnes âgées, dont un nombre élevé ne perçoit qu'une petite pension de retraite, public très jeune et « travailleurs pauvres ».

Poursuite de l'augmentation constatée ces dernières années du nombre de personnes en détresse psychologique, ce qui a généré des échanges ou réunions à la Maison Départementale des Solidarités, notamment dans le cadre de l'Instance de Soutien aux Personnes Vulnérables.

C - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES = 173 379 €

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2019/2020

MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements

Présentation de l'action :

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs
 Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Égalité et Citoyenneté.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|--|--|---|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 748 (1) +196 (2) Hors Noisiel Total 944 | 891(1) + 100(2) Hors Noisiel Total 991 | 942(1) + 115(2) Hors Noisiel Total 1057 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanent | Permanent | Permanent |
| Coût de revient global de l'action | 62 390 € | 76 512 € | 62 669 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 66,09 | 77,21 | 59,29 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 62 390 € | 76 512 € | 62 669 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 3,96 € | 4,89 € | 4,08 € |

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2019.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 62 669 € | Part communale : | 62 669 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 62 669 € | Total produits : | 62 669 € |

Coût à la charge de la commune : 62 669 €.

Commentaires : Les demandeurs de logement social Noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale et de son renouvellement annuel. Leur demande est saisie sur le logiciel privatif de la ville, qui a été interfacé avec l'outil national, pour permettre une saisie unique : la ville conserve donc la gestion de son fichier interne sur Péléhas, et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

Depuis la réforme du N° unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique, mais aussi des sollicitations par courrier, auxquelles le secteur du logement donne suite.

Par ailleurs, le secteur du logement est tenu de procéder à toute demande de modification de dossier, sur Péléhas pour les Noisiéliens, ou sur le serveur régional.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande, et procéder à son renouvellement, par internet ; cette pratique s'étend de plus en plus ; cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets, car dépourvus des pièces justificatives. Au cours de la période, un tiers des nouvelles demandes figurant sur Péléhas n'a pas été enregistré par le secteur du logement.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement, un mois au moins avant la date d'expiration de la validité de sa demande, notifie cette date au demandeur par courrier, après l'avoir fait -quand c'est possible- 2 mois avant par S.M.S.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1^{er} septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement, ce qui les rend immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même ; ces documents permettent en outre une meilleure maîtrise de la situation du demandeur.

Pour l'intégration des pièces justificatives, le secteur municipal du logement utilise, en fonction de la quantité des documents fournis, soit le numériseur industriel désigné par la DRIHL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, soit le scanner mis à disposition par le service informatique. 574 demandes (549 sur la période précédente) de logement actives ont fait l'objet au cours de la période d'un envoi pour numérisation, qu'il s'agisse de modifications de l'une des rubriques de la demande, de mises à jour lors du renouvellement, ou de saisies de nouvelles demandes . Un dossier transmis au numériseur comporte en moyenne 10 pages. Le mode de transmission a évolué au cours de la période : le secteur du logement est passé de la transmission par voie postale à l'envoi par web services.

En ce qui concerne les vacances de logement, la loi Macron a introduit un délai d'un mois pour la présentation par les réservataires de logements sociaux, dont les collectivités territoriales, de trois candidatures.

La procédure de désignation des trois candidats, en cas de vacance de logement, avait été revue en 2016, pour permettre un apurement progressif des demandes les plus anciennes. Depuis la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires. Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1^{er} quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Île-de-France à 9 720 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne dans le cadre de l'élaboration de la convention intercommunale des attributions, dont l'installation a été retardée suite à la crise sanitaire : certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il convient de ne pas y loger des demandeurs qui ont peu de ressources.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, sont priorisés également les dossiers de demandeurs en situation de handicap, les cas de violences au domicile, les situations d'hébergement, ou de vente de son logement par un propriétaire occupant en difficulté, ou encore les demandes résultant d'un divorce ou d'une séparation, ces critères étant rappelés par la loi Égalité et Citoyenneté.

Huit demandes répondant à ces critères ont fait l'objet, au cours de la période, d'une demande de labellisation ; le secteur des affaires sociales procède lui aussi à ces demandes de labellisation, notamment au profit des personnes domiciliées au C.C.A.S.. Six demandeurs ont ainsi été labellisés et inscrits sur le fichier SYPLO, ce qui leur permet d'être sélectionnés, au même titre que les demandeurs reconnus prioritaires DALO, sur les offres de logement du contingent préfectoral.

En début d'année 2020, le secteur du logement a assuré le peuplement du contingent communal de la 1ère tranche de la résidence sociale Adoma, qui fait l'objet d'une opération de démolition/reconstruction ; il s'agit d'une solution de logement temporaire : la demande de logement social n'est pas radiée lors de l'attribution d'un logement par Adoma ; par ailleurs, chacune des typologies de ces T1 et T2 entièrement meublés correspond à un profil de demandeurs particulier : à titre d'exemple, sur les T2 peuvent être logés un couple, ou un parent seul, avec deux enfants en bas âge.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement, qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien), sont également gérées par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés, suite à une évolution des critères d'accès, aux personnes âgées de plus de 60 ans, disposant de ressources inférieures à 855 € mensuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté établi par l'Insee.

Actuellement, sur les 28 logements du P.S.R., 27 sont occupés : l'un des logements est en effet inhabitable.

Au 31 août 2020, 27 logements loués sont occupés par des personnes vivant seules (23 femmes et 3 hommes), et un par un couple.

S'agissant du délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue, ce qui est très peu compte tenu des critères à prendre en compte, mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé, et parce qu'il arrive fréquemment que, d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement, notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble.

Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle) ; dans le cas contraire, le traitement de la demande sera gelé pendant un an.

Pendant la période, le secteur du logement a continué à orienter les jeunes noisiéliens demandeurs de logement et en situation d'insertion professionnelle vers la résidence Michel Serres, gérée par Arpej. Les étudiants en recherche de logement sollicitent quant à eux directement les résidences, le plus souvent par le biais de leur site internet.

MISSION 1 - Action 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social

Présentation de l'action :

Liens, réunions et visites sur sites avec les bailleurs afin de suivre les gros travaux prévus sur les parcs sociaux.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|----------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 2 282 familles |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 11 |
| Coût de revient global de l'action | 1 745 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 0,76 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 1 745 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,11 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 1 745 € | Part communale : | 1 745 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 1 745 € | Total produits : | 1 745 € |

Coût à la charge de la commune : 1 745 €.

Commentaires :

Le parc social vieillissant a conduit à la mise en place d'un suivi des gros travaux.

Les anomalies sont consignées, les travaux réalisés et projets à court et long terme en matière de réhabilitations sont détaillés par les bailleurs.

Les doléances des locataires d'Habitat77 sont nombreuses, sur chacune des 3 résidences du territoire de Noisiel. Elles sont gérées par le secteur du logement pour ce qui concerne l'intérieur des logements, et par le secteur Politique de la Ville quand il s'agit de problématiques d'ensemble, ou de doléances relatives aux parties communes ou espaces extérieurs.

Quant au bailleur Trois Moulins Habitat, il s'est engagé à mettre un terme aux dysfonctionnements des trames électriques, qui entraînent des coupures de chauffage répétées depuis plusieurs années sur ce patrimoine.

Au cours de la période précédente, le secteur du logement a participé en outre aux comités d'examen des subventions accordées par la CA-PVM en faveur du parc public ; ces réunions se sont raréfiées au cours de la période 2019/2020.

MISSION 2 - Action 1 : Gestion des logements privés de la ville

Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. La participation aux Assemblées Générales n'a pas été possible, ces réunions ayant été reportées, puis organisées en distanciel. Émission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer effectuées pour la période par le secteur.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|---------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 2 familles |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 11 jours/mois |
| Coût de revient global de l'action | 5 378 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 2 689 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 5 378 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,35 € |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|---|----------------|-------------------------|---------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 1 745 € | Part communale : | 5 378 € |
| 65- Frais de gestion | 3 678 €(1) | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 5 378 € | Total produits : | 5378 € |

(1) Charges de copropriété

Coût à la charge de la commune : 5 378 €.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale ; la gestion des parkings de ces résidences incombait quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2020, la ville perçoit des revenus locatifs pour 2 appartements et un garage rattaché à l'un des logements.

Au cours de la période, les deux locataires de la Pastorale ont été informés du non-renouvellement du contrat de bail qui les lie à la commune jusque juin 2021, ceci pour leur permettre de prendre leurs dispositions, en déposant éventuellement une demande de logement social.

L'un d'entre eux a fait part de son intérêt pour l'achat du logement qu'il occupe.

MISSION 3 - Action 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Présentation de l'action :

Mission confiée au service depuis janvier 2010 : Le groupe Hygiène et Salubrité se rend au domicile d'habitants signalant des problèmes dans leur logement.

Il est composé, outre l'Élu au Logement et à la Solidarité et la responsable du secteur Logement, d'un représentant de la Police Municipale, d'un représentant des services Techniques.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 5 familles |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 28 jours |
| Coût de revient global de l'action | 3 489 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 698 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 3 489 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,23 € |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 3 489 € | Part communale : | 3 489 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 3 489 € | Total produits : | 3 489 € |

Coût à la charge de la commune : 3 489 €.

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles.

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement ; dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Suite aux 9 arrêtés préfectoraux d'interdiction définitive ou temporaire d'habiter pris en 2018 et concernant l'hôtel des Pêcheurs, situé place Émile Menier, quatre résidents se sont vus attribuer un logement social, sur le contingent préfectoral ou sur le contingent mairie. Un résident est désormais hébergé par ses parents, un autre a été relogé au 1^{er} étage de l'hôtel. Une résidente a regagné son logement après travaux.

Le gérant de l'hôtel a entrepris des travaux, abattant des cloisons pour que les chambres aient la surface réglementaire ; en revanche, tous les travaux n'ont pas été menés à leur terme au 31/08/2019, selon un rapport de l'association AIPI et de l'A.R.S.

Outre ces situations qui relèvent de l'urgence, le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social ; il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe, ce dernier ayant pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation, compétente en cas de litige entre bailleur et locataire, qui après avoir convoqué les deux parties, établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

Au cours de la période, le groupe hygiène et salubrité est intervenu à plusieurs reprises auprès de locataires des résidences des Totems et des Roches, du patrimoine social d'Habitat77. Les dysfonctionnements résultent le plus souvent de défauts d'étanchéité des toits-terrasse ; la réalisation de travaux a été reportés à la fin de l'année 2020. Les difficultés dont avait fait part le foyer le Lizard ANPIHM ont été résolues en début d'année 2020 .

Bien souvent, les problématiques de logement vont de pair avec des difficultés sociales, ce qui donne lieu à des échanges réguliers entre le secteur du logement et les travailleurs sociaux.

Une démarche « Permis de louer » a été initiée par la CA-PVM, à laquelle la collectivité de Noisiel n'a adhéré que pour le quartier mairie.

MISSION 4 - Action 1 : Gestion des logements des enseignants

Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire et l'Élu(e) du service Éducation, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Édition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|-----------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 11 familles(1) |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanent |
| Coût de revient global de l'action | 3 490 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 317 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 3 490 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,23 € |

(1) Mutation professionnelle (2 logements)

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 3 490 € | Part communale : | 3 490 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges exceptionnelles | | Part diverses : | |
| Total charges : | 3 490 € | Total produits : | 3 490 € |

Coût à la charge de la commune : 3 490 €.

Commentaires :

Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 12 logements de fonction au sein de groupes scolaires, qui relevait précédemment du service Éducation.

| ADRESSE | CAUTION | Type | SURFACE | LOYER |
|--|---------|------|---------|--------|
| 6 allée des Noyers à Noisiel | X | F4 | 93,22 | 633,00 |
| 8 allée des Noyers à Noisiel | X | F4 | 93,22 | 633,00 |
| 43 allée Voltaire à Noisiel | X | F4 | 79,47 | 537,30 |
| 2bis rue du Bois de la Grange à Lognes | X | F5 | 105,70 | 713,26 |
| 14 place du Front Populaire à Noisiel | | F4 | 72,55 | 499,04 |
| 14 place du Front Populaire à Noisiel | | F4 | 79,86 | 545,10 |
| 2 Grande allée du Cor à Noisiel | | F4 | 76,65 | 482,98 |
| 12 rue Anatole France à Noisiel | | F4 | 87,15 | 549,13 |
| 43 allée Voltaire à Noisiel | X | F4 | 86,04 | 542,15 |
| 1bis Cours du buisson à Noisiel | X | F3 | 81,98 | 573,40 |
| 2bis rue du Bois de la Grange à Lognes | | F5 | 99,59 | 673,38 |

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est du ressort de l'élue du service Éducation, en lien avec Monsieur le Maire, de désigner le nouvel occupant parmi les demandeurs.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Tous les enseignants, reçoivent en effet, depuis la prise en charge par le secteur logement, un avis d'échéance mensuel.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans qui a été reconduit en 2020 ; le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 30/08/2020, dix logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. L'un des deux logements du groupe scolaire des Noyers, qui ont fait l'objet de travaux de

réhabilitation, est de nouveau donné en location depuis le 01/01/2020. Le second est loué à un agent municipal privé de logement depuis janvier 2020.

MISSION 5 - Action 1 : Gestion des logements de fonction

Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et application du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction, car il touche de près le personnel.

Reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 4 mai 2020 ; il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 1 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 4 |
| Coût de revient global de l'action | 1 746 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 1 746 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 1 746 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,11 € |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 1 746 € | Part communale : | 1 746 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 1 746 € | Total produits : | 1 746 € |

Coût à la charge de la commune : 1 746 €.

D - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 78 517 €

E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.
- Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2019/2020 |
|--------------------------------|--|
| Nombre d'agents de catégorie A | 1 agent catégorie A représentant 10% d'un ETP |
| Nombre d'agents de catégorie B | 1 agent catégorie B représentant 5% d'un ETP jusqu'au 29/02/2020 puis 10% d'un ETP |
| Nombre d'agents de catégorie C | 2 à 95% et 1 agent à 5% de son temps |
| Vacataires | |

Moyens financiers

| | 2019/2020 |
|--------------------------|---------------|
| Budget de fonctionnement | |
| Budget en personnel | 86 874 |
| Budget en investissement | |

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel CONCERTO (petite enfance)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- 2- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des crèches et impayés parents crèches ainsi que pour les encaissements des activités des personnes retraitées.
- 3- Service informatique : soutien technique sur le logiciel CIVIL NET FINANCES et travail sur la nouvelle version du logiciel CONCERTO

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2019/2020

MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.

Présentation de l'action

1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, notamment pour la petite enfance et la famille, le logement, les retraités, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Les bons de commandes dématérialisés sont établis par chacune des structures extérieures puis validés au sein du service via le secteur administration finances avant d'être acheminées vers le service des finances.

Les factures sont, après vérification du service fait ou de la réception des marchandises, traitées dans ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées dans ce secteur.

Nombre de factures petite enfance : 214 (219 sur la période précédente)

Nombre de factures logement : 17 (30 l'an dernier)

Nombre de factures retraités : 11 (16 l'an dernier).

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.
 Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

| Par an | Mandats 2019/2020 | Titres 2019/2020 | Factures traitées 2019/2020 |
|--------------|----------------------|------------------|--------------------------------|
| CCAS | 127 | 53 | 20 |
| RPA | 164 | 106 | 143 |
| TOTAL | 291 | 159 | 163 |

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS :
 Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la ville et de l'encaissement de la restauration à la Pergola.

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :
 Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 81 255,50 € sur la période (87 629 € sur la période précédente).
 Nombre de titres de recettes pour la RPA : 19 (16 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.
 Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 11 (13 l'an dernier) pour un montant de 2 384,60 € (3 408,82 € l'an dernier).

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

Pour le CCAS, 18 (12 l'an dernier) fournisseurs sur la soixantaine au total ont adopté la transmission des factures par voie dématérialisée et utilisent la plate forme CHORUS Pro., chiffres en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

3 / Suivre les recettes du service :

Les recettes proviennent, pour le secteur de la petite enfance de la participation des familles, des subventions versées par la CAF et des subventions versées par le Département.

Des conventions mettent en œuvre pour chacune des structures la prestation de service unique et les conditions à respecter pour bénéficier desdites subventions.
 Les taux d'effort demandés aux parents sont fixés annuellement par la CAF et varient selon les structures et le nombre d'enfants au foyer.
 La CNAF, en juin 2019, a décidé une augmentation annuelle et progressive du taux des participations familiales entre 2019 et 2022 pour tous les contrats et une majoration progressive du plafond des ressources ; ces évolutions étant applicables depuis le 1^{er} septembre 2019.

La commune a également conventionné avec la CAF pour le RAM ouvert en septembre 2019.

Désormais, pour chacune des 3 crèches, une convention de financement est signée chaque année avec le Département.

Par ailleurs, la CAF a signé avec la commune, pour chacune des 3 crèches et pour le L.A.E.P., une convention d'objectifs et de financement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

De plus un avenant a été signé dans la continuité du Contrat d'Objectifs et de Gestion de la CAF 2018-2022 , prévoyant des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » pour les crèches.

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF permet également de financer des actions nouvelles.

Suite au travail mené en vue de la diminution, en crèche familiale du nombre d'agrément. celui ci, avec l'avis favorable du Conseil Départemental est passé de 80 à 59 au 1^{er} septembre 2019 pour tenir compte de la diminution du nombre d'assistantes maternelles .

Par ailleurs un dossier de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles a été instruit et transmis aux services de la CAF et l'ouverture a été réalisée au 1^{er} septembre 2019.

En lien avec les structures petite enfance et soutien à la parentalité, les rapports d'activités, bilans financiers et projections annuelles sont transmis aux financeurs.

Le « Portail CAF » mis en place durant l'année 2016 permet de suivre l'évolution des structures au niveau des taux d'occupation, des recettes attendues et devrait à terme permettre d'anticiper davantage les besoins budgétaires.

L'espace partenaire du site de la CAF a évolué et le nouvel environnement intitulé Consultation des Données Allocataires pour les Partenaires, C.D.A.P, remplace CAFpro depuis le début de l'année 2018. Selon le profil des utilisateurs, et dans le respect des textes et recommandations de la C.N.I.L, les données nécessaires à l'exercice des missions des agents peuvent être consultées sous forme d'une fiche de synthèse, plus ergonomique que précédemment.

Deux agents du service de l'action sociale, en charge du R.S.A et faisant partie des « services instructeurs » disposent des droits liés au profil T4. Les agents en charge du suivi des subventions disposent, eux, du profil T2 « Prestataires services sociaux ».

Un acompte est versé suivi de régularisations ce qui nécessite de la part du secteur administration finances un réel suivi des dépenses, factures fournisseurs notamment ainsi qu'un suivi des recettes, en provenance des financeurs mais aussi des parents.

C'est ainsi que l'un des deux agents de ce secteur participe aux réunions portant sur impayés de prestations municipales et se charge de contacter les familles en retard de paiement. En cas de non paiements successifs, il peut être décidé de radier l'enfant de la structure d'accueil.

Pour le secteur des retraités les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 13 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2018, 2019 et 2020, la subvention de la commune s'est élevée à 125 000 €.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (74 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents

Les arrivées (5 sur la période de référence, 12 l'an dernier) et départs 9 (12 sur la période précédente) de résidents nécessitent un suivi très régulier et rigoureux des cautions. L'intégralité des cautions est portée, depuis l'exercice 2016, sur le budget annexe.

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

L'utilisation de HELIOS et de I-PARAPHEUR devrait permettre, au-delà de la diminution très significative des supports papier, un traitement plus rapide que précédemment. Désormais, le délai de traitement en mairie est de deux jours avant transmission au Trésor Public.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Par ailleurs, depuis six années un travail d'encaissement des loyers auprès du département de la Nièvre a été mis en place pour un résident de la Pergola qui était précédemment domicilié dans ce département.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 4 ans. Plus des 2/3 des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 40 repas quotidiens en moyenne, 35 ont fait l'objet d'un prélèvement automatique .

Les tarifs au 1^{er} janvier 2020 à la Pergola sont les suivants :

T1 : 698,57 € par mois (pas d'augmentation)

T2 : 807,32 € par mois(pas d'augmentation)

Prix au 1^{er} septembre 2019 des repas midi : 5,60 € et 9,70 € pour les invités

Prix plateaux soir : 2,80 €

Vin : 1,20 €

Café : 0,60 € .

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 15 333 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanent |
| Coût de revient global de l'action | 63 836 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 4,16 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 63 836 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 4,16 € |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 63 836 € | Part communale : | 63 836 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 63 836 € | Total produits : | 63 836 € |

Coût à la charge de la commune : 63 836 €.

Commentaires :

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, petite enfance...

MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Présentation de l'action :

1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont examinés et revalorisés le cas échéant de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public.

Nombre de délibérations et décisions établies dans le service pour la ville : 8, délibérations pour le CCAS : 32, décisions et arrêté pour le CCAS : 3. Nombre d'arrêtés pour la ville : 14.

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (5 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Les administrateurs ont été élus pour moitié (7 membres) par le Conseil Municipal et pour moitié (7 autres membres) nommés par le Maire parmi les représentants/ou bénévoles des associations. Suite au renouvellement du conseil municipal en 2020, les associations représentées au sein du Conseil d'Administration sont les suivantes : le Secours Catholique, le Club Amitié des Seniors, l'Association des Paralysés de France, Rebond 77 (dossiers de surendettement), Djamma Djigui(aide aux femmes).

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification. Le Conseil d'Administration ayant décidé, en juin 2014, de télétransmettre les actes au contrôle de légalité, une convention avec le représentant de l'État a été signée à cet effet. Un avenant n°1 à cette convention a été signé avec effet au 15 avril 2018 permettant la télétransmission des documents budgétaires du CCAS.

Tous les actes du CCAS sont donc télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes, sont également, depuis le 1^{er} avril 2015, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. Le personnel mis à disposition du CCAS à titre onéreux est celui de la Pergola. Cette convention a été renouvelée le 21 février 2018 pour une nouvelle période de trois années. Est intégrée dans cette convention la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS dans le domaine des achats répondant à des besoins communs entre ces deux entités.

La liste des domaines d'achats concernés est constituée d'une première partie portant sur les fournitures (électricité, petit outillage, produits d'entretien...) et d'une seconde partie portant sur les services (maintenance des ascenseurs, entretien des toitures, désinsectisation des bâtiments...).

Deux avenants à cette convention ont été signés, l'un pour compléter la liste des domaines d'achat (avenant N°1 du 22 octobre 2018), l'autre pour modifier la répartition des moyens humains (avenant N°2 du 12 décembre 2018).

Le CCAS a, par délibération du Conseil d'Administration du 27 janvier 2015, adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIPPAREC. Ceci afin de répondre aux exigences réglementaires d'une part, aux nécessités liées à une plus grande maîtrise des coûts et des dépenses d'autre part.

La ville de Noisiel ayant également adhéré au groupement de commandes, le CCAS a été dispensé du versement de la cotisation d'adhésion.

2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :

Les contrats d'accueil des enfants dans les structures petite enfance sont remis aux parents par les directrices, signés des parents, des directrices et de l'élu du secteur. Un exemplaire est conservé dans chaque structure ainsi que dans le service.

/

Y sont joints les éléments de la CAF permettant de calculer le taux d'effort des parents et les recettes attendues.

Ces documents peuvent d'ailleurs être demandés au cours d'un contrôle de la régie de recettes et à l'occasion des contrôles de la CAF.

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec les responsables des structures, petite enfance, soutien à la parentalité et RPA.

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier. Pour le CCAS a été effectuée en 2017 une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour la délivrance des aides facultatives, en lien avec le secteur des marchés. Deux candidats ont répondu. Après analyse des offres, le fournisseur avec lequel le CCAS travaillait depuis plusieurs années n'a pas été retenu. En fin d'année 2020 un nouveau marché sera à mettre en place.

A ce jour : 8 contrats secteur petite enfance et 4 pour le secteur des retraités.

Le CCAS : 6 contrats en cours.

La RPA : 11 contrats en cours.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanent |
| Coût de revient global de l'action | 23 038 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 23 038 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,5 € |

(1) Usagers petite enfance, résidents RPA, demandeurs d'aides auprès du service, occupants de logements appartenant à la ville

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 23 038 € | Part communale : | 23 038 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 23 038 € | Total produits : | 23 038 € |

Coût à la charge de la commune : 23 038 €.

E - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 86 874 €

F - SECTEUR SANTÉ

La compétence santé a été ajoutée, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2014, à la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val-Maubuée.

1 - Projet d'une Maison de Santé

En lien avec la Communauté d'Agglomération plusieurs rencontres de professionnels de santé, depuis plusieurs années, ont eu lieu en vue de la création d'une Maison de Santé à Noisiel.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur le territoire du Val-Maubuée par le Cabinet ACSANTIS avait fait apparaître les principaux éléments suivants :

- Une population jeune et une forte proportion de familles nombreuses.
- Un vieillissement démographique rapide.
- Une importante population hébergée par le SAMU social et en errance avec des états de santé dégradés et carences alimentaires, absence de continuité de la prise en charge, difficultés à accéder à leurs droits par absence de domiciliation fixe.
- Densité médicale du secteur inférieure à la moyenne départementale ; difficultés de remplacement, temporaires ou définitifs d'où un problème de continuité des soins.
- Un centre hospitalier ressenti comme éloigné.
- Des difficultés d'identification entre professionnels et d'orientation, notamment en matière de santé mentale.

Plusieurs points ont également été repérés pour le territoire de Noisiel :

- Le vieillissement de la population accéléré au regard du statut de la ville nouvelle.
- La désertification progressive des acteurs de santé au regard d'une baisse de l'attractivité du territoire intercommunal et communal.
- Les difficultés de travail avec le système hospitalier.
- Une très forte diminution, voire une disparition de spécialistes libéraux confrontés à une concurrence de proximité parisienne, et / ou une fragilisation sociale des populations (40% résident en habitat social).
- L'évolution des projets de Maisons de Santé.

Les avantages d'un regroupement de professionnels de santé sont les suivants :

- Un exercice regroupé (au mieux plusieurs médecins généralistes, spécialistes et des paramédicaux),
- Un temps de travail permettant de meilleurs équilibres vie « privée - vie professionnelle »,
- Des outils modernes pour partager les informations,
- Des relations avec les établissements de santé et les spécialistes de proximité,
- Une sécurité d'exercice (physique et financière).

Compte tenu des dépenses importantes à prévoir, les professionnels de santé n'ont pas poursuivi les démarches en vue de la création d'une maison de santé.

Par ailleurs, en mai 2016, a été enregistrée au Journal Officiel la création de la « Maison de Santé des Roches » dont l'objet est de favoriser l'accès aux soins pour le plus grand nombre, grâce à la collaboration d'acteurs de santé pluri disciplinaires.

Le centre médico-dentaire, 42 cours des roches, a ouvert ses portes au début de l'été 2019.

Les médecins ont continué à être accompagnés dans leurs recherches de locaux à usage médical, quelques uns ayant montré un intérêt pour des locaux à acquérir au Lizard.

2 - Projet Régional de Santé

La Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne qui a en charge la compétence santé sur le territoire a souhaité recueillir les avis, critiques et suggestions des différentes communes sur le Projet Régional de Santé afin de les intégrer à la décision de l'instance communautaire.

Ce document porte sur la période 2018-2022 et définit les axes et projets de transformation du domaine des organisations de santé à l'échelle de la région, ainsi que les programmes et priorités, activités et offres de santé dans des domaines spécifiques (la santé des femmes, les addictions, les personnes âgées...).

La Communauté d'Agglomération devant se prononcer sur le Projet Régional de Santé le 14 juin 2018 durant la séance du Bureau Communautaire et le 31 mai au sein de la Commission Développement Économique/Commerces/ Emploi/Santé/ Social, la commune de Noisiel a élaboré l'avis selon le texte ci-dessous, en date du 7 mai 2018.

La Commune de Noisiel soutient les axes de transformation définis dans le projet régional de santé ainsi que les objectifs fixés d'ici à 2022 dans la perspective d'une réduction des inégalités et de la promotion de la santé autour de valeurs partagées dans de nouvelles formes de coopérations.

La prise en compte des nombreux paramètres impactant le domaine de la santé, la prise en compte des situations sociales complexes, des pathologies chroniques, du vieillissement de la population apparaissent comme particulièrement pertinents.

L'élargissement du champ des intervenants dans le domaine de la santé aux professionnels de l'habitat, de l'éducation, de l'enfance constitue une stratégie d'intervention propice à un repérage précoce des populations à risque.

Le développement des outils numériques de coordination constitue également un levier important d'amélioration des parcours de santé à condition que l'humain demeure au cœur du dispositif et que l'outil s'adapte aux spécificités des populations du territoire.

Cependant, la Commune de Noisiel souhaite que :

- soient renforcées les actions de prévention et de soins de proximité, en amont de l'accompagnement thérapeutique de proximité prévu dans le texte,
- les moyens financiers mis en œuvre soient précisés dans le schéma régional,
- les aides au développement des structures et dispositifs soient détaillées et développées,
- une attention constante soit portée au public particulièrement vulnérable, atteint d'un handicap, d'une pathologie psychiatrique, public très jeune et public en situation de précarité, public en situation de handicap vieillissant,
- l'offre de soins en santé mentale soit davantage développée sur le territoire,

- soit prise en compte la nécessité de revisiter le numerus clausus en médecine, lequel a été diminué de façon particulièrement importante depuis plus de 20 ans,
- en complémentarité avec la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une approche transversale et globale des pathologies et difficultés des personnes âgées soit développée dans la perspective d'un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles du plus grand nombre de personnes âgées (ntégration de volets santé dans les contrats de politique de la ville...). »

3 - Contrat local de santé

La Communauté d'Agglomération a sollicité, en début d'année 2019, les services de la commune pour informer les habitants de la mise en ligne d'un questionnaire visant à interroger les citoyens sur leurs besoins en termes de santé.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé par la CAPVM, lequel a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de lutter contre la désertification des professionnels de santé .

De plus, dans le cadre de l'élaboration de ce plan, les coordonnées des organismes et partenaires à mobiliser ont été transmises par le service.

Le contrat local de santé 2019-2022 a été examiné par le conseil communautaire fin 2019.

Le service a poursuivi son partenariat avec les services de la communauté d'agglomération en intégrant un atelier santé octobre rose durant la semaine des assises prévue en octobre 2020 pour les retraités : conférence débat sur le dépistage du cancer du sein suivie d'un atelier de sensibilisation sur l'autopalpation des seins.

G - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Pour plus de clarté et afin d'éviter les répétitions, sont abordées ci-dessous, exclusivement les actions ayant un impact sur l'un ou l'autre des deux budgets du CCAS.

Objectifs et/ou missions portés par le CCAS :

- Objectif 1 / Mission 1 : Offrir, avec le secteur des affaires sociales, un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées. Cette partie est traitée dans la partie C] « Affaires Sociales ».
- Objectif 2 / Mission 2 : Attribuer des aides sociales facultatives et procéder à l'instruction de dossiers d'aide sociale légale.
- Objectif 3 / Mission 3 : Mettre à disposition des logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides.

1 - Ressources à disposition du CCAS pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2019/2020 |
|--------------------------------|------------------------|
| Nombre d'agents de catégorie A | |
| Nombre d'agents de catégorie B | |
| Nombre d'agents de catégorie C | 1 (agent restauration) |
| Vacataires | |

Les salaires des agents mis à disposition du **CCAS** par la commune à titre gracieux ne sont pas inclus dans ces montants : 30% salaires responsable service + 15% salaires adjointe à la responsable du service + 30 % responsable secteur retraités + 90% agent en charge du RSA + 50% salaires de l'agent aides facultatives + 70% de l'un des agents secteur Adm. Fin. + 10% des salaires de l'autre agent de ce même secteur+ 50% du temps de travail de la secrétaire de service.

Ceci en application de l'avenant n°2 à la convention entre la Commune et le CCAS, avenant signé le 12 décembre 2018.

Les pourcentages de répartition ont été modifiés durant cette période de référence.

Total : **141 034_€** pour la période (150 845 € l'an dernier).

Ces sommes sont intégrées dans les secteurs vus précédemment.

Les dépenses en personnel pour la résidence la **Pergola** ne comprennent pas ici les salaires des agents non titulaires qui ne peuvent « être mis à disposition » et sont donc pris en charge par la commune.

Total : **38 168_€** (48 256 € sur la période précédente).

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Résidence pour Personnes Âgées, « La Pergola »

Matériels gérés par le service :

- Logiciel financier spécifique CIRIL
- Logiciel spécifique action sociale IMPLICIT acquis par le CCAS
- Logiciel de gestion de la RPA spécifique IMPLICIT
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien courant des bâtiments et espaces verts, conseils techniques sur les choix des entreprises et travaux, supervision des commissions de contrôle et de sécurité.
- Service communication : brochures d'information, couverture photo et reportage sur les manifestations, mise à jour du site de la ville.
- Direction des finances et marchés publics : aide pour la gestion comptable et budgétaire, la mise en place de marchés (prévention incendie, maintenance ascenseurs et installations électriques ...).
- Direction des ressources humaines : pour les stages organisés (HACCP...) et pour les recrutements.
- Service informatique : aide pour le suivi des logiciels.

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2019/2020

MISSION 2 : Attribution des aides sociales facultatives et instruction de dossiers d'aide sociale légale.

Evaluation quantitative de l'action : (CCAS)

| | |
|---|------------------|
| | 2019/2020 |
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 577(1) |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | Permanent |
| Coût de revient global de l'action | 186 298 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 323 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 186 298 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 12,15 € |

(1) Total aides facultatives (376), domiciliations (99), repas RPA (40), fonds intercommunal eau (21), MDPH(35) et RSA (5).

Budget de l'action 2019/2020 : sur budget principal du CCAS

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | 55 953 €(1) | 70-Part des usagers | 52 039 €(4) |
| 61/62-Prestations de service | 15 444 €(5) | 74 Subvention Ville | 125 000 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 34 893 €(2) | Excédent reporté : | |
| 65- Frais de gestion | 74 534 €(3) | 77- Produits exceptionnels : | 36 € |
| 6811-042 Dotations aux amortissements | 5 474 € | | |
| 002- Résultat reporté fonctionnement) | | Résultat reporté de fonctionnement | 9 223 € |
| Total charges : | 186 298 € | Total produits : | 186 298 |

(1) Restauration

(2) Personnel restauration RPA

(3) Aides facultatives, subventions aux associations

(4) Recettes restauration

(5) Maintenance logiciels

Les dépenses et recettes liées à la restauration à la Pergola sont imputées sur le budget principal du CCAS compte tenu que cette action s'adresse non seulement aux résidents de la Pergola mais également à tous les retraités de la commune. En moyenne 40 repas quotidiens sont réservés.

Présentation de l'action :

2-1 - Les aides extra légales

sont les aides attribuées de façon facultative par le CCAS. Ces aides sont décidées et octroyées indépendamment des aides légales.

Lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Deux aides ont été supprimées : l'aide financière à la formation ou à la recherche d'un emploi ainsi que le prêt. En effet, la première était très peu demandée et des aides similaires pour le même public fragilisé sont déjà apportées par d'autres institutions. La seconde aide n'a pas été sollicitée depuis 2011.

Les conditions de délivrance de certaines aides ont été modifiées. Ainsi les aides alimentaires de 2, 3 ou 4 semaines sont, sauf cas exceptionnel, depuis cette date, délivrées en une seule fois et non plus pour une semaine uniquement. Les personnes disposent donc d'un budget plus conséquent plus rapidement.

Certaines précisions ont été apportées dans la délibération afin de mieux définir les conditions d'attribution des aides et ainsi permettre aux régisseurs d'avances de pouvoir délivrer, si les conditions sont remplies, les différentes aides.

Les demandes d'aides émanent, pour 41%, des assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités.

Sur l'année 2019, 402 demandes d'aides ont été reçues au CCAS (489 l'année précédente) pour 273 familles (349 familles l'an dernier), plusieurs aides étant parfois délivrées pour une même famille.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

2-2 - L'aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et le CCAS., qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1^{er} juillet 2015).

Une dotation est accordée chaque année à chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la dotation au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 13 326,14 € selon Véolia. (comprenant le solde de l'exercice 2019, d'un montant de 8 576,14 € et la dotation de 4 750 €).

Plusieurs incohérences sont apparues depuis l'année 2018, concernant l'attribution de plusieurs aides et les montants des dotations des années précédentes. En conséquence, Véolia a dû procéder à plusieurs rectifications en début d'année 2020, afin de clarifier la situation. Les budgets chèques eau donnés sur les années précédentes étaient erronés. En effet, l'ajout d'une TVA de 5,5% n'était pas justifié car le budget est établi en TTC. De ce fait, un lissage a été opéré reprenant toutes les années précédentes.

Au cours de la période, 21 aides (19 aides sur la période précédente) ont été octroyées aux usagers de Noisiel, pour un total de 2 973,28 €, qui se répartissent comme suit : 25,25 € accordés à un locataire de Trois Moulins Habitat, et 2 948,03 € alloués aux clients directs, c'est-à-dire les habitants qui reçoivent une facture de Véolia.

En ce qui concerne les clients facturés en direct par Véolia, 20 aides ont été accordées, ces usagers ayant pris l'initiative de solliciter une aide Eau, certains d'entre eux étant informés au préalable par le délégataire de service public, Véolia, et par le CCAS de l'existence du Fonds de Solidarité ; il arrive également qu'ils soient orientés par la MDS et les médiateurs de quartier.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel. Les usagers qui ont des difficultés à s'acquitter de leur régularisation annuelle de fluides, ou à régler leur facture auprès du fournisseur, peuvent solliciter une aide du Fonds de Solidarité.

Une délégation est accordée - s'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 € - par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. au Président et au Vice-président.
 Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

Une délibération a été prise dans ce sens par le nouveau Conseil d'Administration du CCAS qui s'est réuni, pour la première fois après les élections municipales, le 16 juillet 2020.

Suite aux dysfonctionnements constatés avec le fournisseur d'eau Véolia, la Communauté d'Agglomération a été à l'initiative d'une rencontre entre Véolia et les CCAS signataires de la Convention, en date du 11 septembre 2018.

A ce jour, il semble que l'utilisation du fonds de solidarité eau ne soit pas optimale, du fait d'une communication du fournisseur à destination des usagers et des partenaires jugée insuffisante.

Véolia ne rend pas compte des aides attribuées : une fois transmise la fiche-navette faisant mention de l'aide accordée sur le fonds, le CCAS n'a aucun retour de la part du fournisseur, et de ce fait ne peut signaler les erreurs d'imputation éventuelles que lors du rapprochement de son solde avec celui du fournisseur.

De plus, on remarque que les bailleurs sociaux rencontrent des difficultés pour identifier le versement des aides du fonds de solidarité eau, n'étant pas tenus informés ni de la date du versement, ni du mode de paiement utilisé. En conséquence, les bailleurs tendent à privilégier l'augmentation de la provision pour charges, afin d'éviter les régularisations annuelles débitrices qui conduiraient leurs locataires à solliciter le fonds.

Pour ces raisons, la Communauté d'Agglomération envisage l'évolution vers un nouveau dispositif, en lien avec la loi Brottes du 15 avril 2013.

Il s'agirait d'un dispositif d'exonération de la part fixe mise en place pour les attributaires de l'ex CMU-C. Le dernier croisement de données entre la CPAM et Véolia donne un décompte de 300 abonnés. Le dispositif envisagé prévoit que cet abattement serait imputé au solde du compte chèque eau. Cependant, le processus encadrant ce nouveau dispositif reste à décrire précisément au travers d'un avenant au contrat de DSP avant de pouvoir être mis en œuvre.

**Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau
 Entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020**

| BAILLEUR SOCIAL | Nb de familles bénéficiaires | Montant total de l'aide |
|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Trois Moulins Habitat | 1 | 25,25 € |
| Clients directs VEOLIA | 20 | 2 948,03 € |
| TOTAL | 21 | 2 973,28€ |

Commentaires :

Les dépenses indiquées ci-dessus ont été engagées sur l'exercice 2019 .

Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS.

2-3 - Les aides légales

a) Le Revenu de Solidarité Active :

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le Revenu de Solidarité Active, le RSA, a pris effet au 1^{er} juin 2009, en application de la Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009, a décidé, à l'unanimité :

- d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS les missions suivantes :
 - * instruction des demandes de « RSA socle »
 - * la réalisation des tests d'éligibilité (directement inclus dans l'instruction @RSA).
- de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de « RSA chapeau ».

Le RSA se compose d'un revenu minimum garanti, le « RSA socle », financé par le Département, et de la « prime d'activité » un complément à des revenus modestes perçus par des salariés ou chefs d'entreprise (auto entrepreneurs ou sociétés) qui a remplacé au 01/01/2016 le « RSA activité ».

Conformément aux dispositions de la Loi du 1^{er} décembre 2008, les demandeurs, pour ce deuxième type de RSA, sont orientés par les agents du CCAS vers les organismes instructeurs de droit que sont la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil Départemental.

La tranche d'âge la plus représentée dans les demandeurs sollicitant le CCAS pour le RSA concerne les personnes âgées de 25 à 30 ans hébergées ou vivant encore chez leurs parents. Le quartier du domicile est principalement le quartier de la Ferme du Buisson et ensuite celui du Luzard.

b) Instruction de dossiers d'aides légales hors RSA.

Il s'agit des demandes dans les domaines suivants : obligations alimentaires, allocation personnalisée pour l'autonomie, aide sociale en vue d'un placement en E.H.P.A.D. (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Le CCAS est également amené à constituer des dossiers pour la M.D.P.H., des dossiers retraite, de demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

c) Le CCAS effectue également des domiciliations pour les personnes ne possédant pas de domicile stable.

Les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux. Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

Au total, 99 demandes de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS dont 48 demandes de renouvellements (42 sur la période précédente).

Les hommes isolés sont les plus représentés.

Sur ces 99 demandes, 88 ont été acceptées, 11 ont été refusées. Sur la période, 13 radiations ont été prononcées, soit parce que les personnes ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois.

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant. Tout refus doit être notifié et motivé et une orientation doit être proposée au demandeur.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune (y compris l'hébergement) pendant plusieurs années (58 personnes), puis les enfants scolarisés sur la commune(16).

Le lien le moins souvent évoqué est l'activité professionnelle sur la commune.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit. Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Les décrets du 19 mai 2016, pris en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, modifient le régime des domiciliations et prévoient des règles identiques quelque soit l'objet de la demande (aide médicale d'état ou autre). Ils modifient les modalités de délivrance des domiciliations (accusé réception des demandes, délai de réponse de 2 mois). Ils prévoient au titre des bénéficiaires les personnes qui, sur le territoire communal, ont intégré une action d'insertion ou de suivi social.

L'instruction ministérielle du 10 juin 2016 et le schéma départemental de la domiciliation en Seine et Marne ont apporté certaines précisions sur ces différents éléments.

Le CCAS est de plus en plus sollicité sur les domiciliations alors que la condition du lien avec la commune demeure cependant très floue et difficile à apprécier.

Il est à prévoir que l'augmentation du nombre de personnes domiciliées au CCAS génère une augmentation du nombre d'aides sociales facultatives et légales.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

La réglementation s'applique donc aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Les prestations visées par les nouveaux textes sont les suivantes : prestations légales versées par les CAF, MSA, assurance vieillesse, assurance maladie et maternité, les allocations Pôle Emploi, aide sociale légale financée par les départements (R.S.A...).

Par ailleurs la Loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS, l'U.N.C.C.A.S, le coût de la domiciliation était alors estimé à 93 € par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

MISSION 3 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides

Présentation de l'action :

Le CCAS gère une résidence autonomie la « Pergola » de 80 logements : 76 studios et 4 F2. Il s'agit d'appartements individuels meublés et entretenus par les résidents.

Un certain nombre de services sont proposés : astreinte 24h/24, 7j/7, mise à disposition de locaux communs dans lesquels les résidents peuvent se retrouver, organisation d'activités collectives, repas sur place dans le restaurant collectif et repas du soir dans les appartements, divers moments festifs (repas à thème suivis d'animations) plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs ateliers sont proposés à la Pergola : atelier gymnastique douce, activités manuelles avec l'association La Paume de Terre, chacun de ces ateliers ayant rassemblé une quinzaine de participants dont 3 ou 4 ne résidant pas à la Pergola.

L'ensemble des retraités de la ville peut participer à ces activités .

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendante accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes.

Depuis 2010, l'évaluation des résidents de La Pergola était confiée au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique, le CLIC de Lagny devenu le Pôle Autonomie Territorial (P.A.T.).

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, les cabinets infirmiers du territoire de la C.A.-P.V.M. n'ont pu s'investir dans la démarche de girage ; la collectivité a sollicité une exemption de ce recensement auprès du Conseil Départemental.

Evaluation quantitative de l'action : (RPA)

| | 2019/2020 |
|---|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 71 (1) |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 365 € |
| Coût de revient global de l'action | 586 424 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 8 259 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | -2 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0 |

(1) Moyenne des résidents entre septembre 2019 et août 2020

(2) Pas de subvention Commune ni CCAS

Budget de l'action 2019/2020 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|------------------|---|------------------|
| 60-Achats et fournitures | 49 065 €(1) | 70-Part des usagers | 1 001 €(4) |
| 61/62-Prestations de service | 388 994 €(2) | 752-Quittances usagers | 546 846 €(5) |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 125 994 €(3) | 77- Produits exceptionnels : | 9 573 € |
| 65- Frais de gestion | 4 169 € | 002- Résultat reporté fonctionnement (Excédent) | 29 004 € |
| 67- Charges financières | | Part RPA : | |
| 042- Amortissements | 18 203 € | | |
| Total charges : | 586 424 € | Total produits : | 586 424 € |

(1) Eau des parties communes et des logements des résidents + électricité des parties communes. Depuis le 1^{er} septembre 2016, les agents logés règlent les factures des fluides.

(2) Dont charges locatives, entretien/réparation, maintenance...

(3) Salaires et frais formation des 3 agents pris en charge sur le budget Pergola (directrice + gardien + agent entretien) et SACEM

(4) Produits laverie et animations

(5)Correspond au paiement des redevances + APL de la CAF + participation Conseil Départemental de la Nièvre

Commentaires :

En décembre 2019, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé de ne pas réévaluer les redevances de la Pergola au 1er janvier 2020.

On constate entre septembre 2019 et août 2020 une stabilisation du nombre de logements loués : 9 sorties ont été partiellement compensées par 7 entrées durant cette même période (69 résidents fin août 2020 , 68 logements occupés). On enregistre par ailleurs à une moyenne de trois visites mensuelles. Le taux d'occupation à la fin août 2020 atteint 85%.

Le projet d'établissement est en cours d'élaboration et devrait être finalisé en fin d'année.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), mise en application au 1^{er} janvier 2016, a opéré un changement de dénomination des établissements d'hébergement des personnes âgées (E.H.P.A.), telle que la résidence La Pergola. Désormais, ils sont dénommés « résidences autonomie ».

Les résidences-autonomie doivent proposer à leurs résidents des prestations minimales individuelles ou collectives, concourant à la prévention de la perte d'autonomie, définies par décret. Ce décret, paru le 26 mai 2016 avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016, en dresse la liste parmi laquelle : l'accès à un service de restauration et de blanchisserie ; l'accès aux moyens de communication y compris à Internet dans toute ou partie de l'établissement ; l'accès à un dispositif de sécurité, des prestations d'animation, etc. Ces actions sont déjà en place à La Pergola.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le C.P.O.M, a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'Administration du CCAS du 6 octobre 2017. Il a permis l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola. Le bilan de l'action étant très positif, sa reconduction par avenant a été signée.

G - SUBVENTION VILLE AU CCAS = 125 000 €

Il convient d'ajouter les dépenses en personnel pour la Pergola correspondant aux salaires des agents non titulaires ne pouvant pas être mis à disposition du CCAS soit **48 256 €** pris en charge par la ville.

G - COUT TOTAL RESIDUEL DU CCAS = 173 256 €

II - ACTION SOCIALE / CCAS = 1 915 882 €

III - EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES

1 - SECTEUR EDUCATION

A - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Cette scolarisation est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Cette classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006 à l'école maternelle du Bois de la Grange et elle peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire. Au mois de septembre, les enfants sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur. Elle favorise la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants. Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe des enfants de moins de 3 ans a accueilli **22** enfants.

COÛT EN PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 34 550 €

B - ÉTUDES DIRIGÉES

Les études dirigées sont organisées par le secteur Éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune.

Ces études dirigées servent à accompagner les enfants dans ses devoirs après la classe. Des équipes d'encadrement proposent, dans toutes les écoles élémentaires, une aide à l'organisation du travail et à l'apprentissage des leçons.

Depuis septembre 2018, suite au **retour à la semaine de 4 jours scolaires**, la municipalité a fait le choix de proposer aux familles, 4 soirs d'études dirigées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un taux d'encadrement maximum d'un adulte pour 18 enfants. Les horaires ont également été modifiés : de 16h30 à 18h.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le Maire, il est garant du fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune. Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription à l'étude dirigée est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2019/2020, **615 enfants** étaient inscrits à l'étude dirigée, dont **304 élèves** présents quotidiennement en moyenne ; effectif en légère baisse par rapport à l'année précédente, **25 groupes** d'études fonctionnaient au sein des **6 écoles élémentaires** de la commune.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| 60 - Achats et fournitures | | 70 - Part des usagers | 20 419 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | 9 542 € |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 108 845 € | Part Communale : | 78 884 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 108 845 € | Total produits : | 108 845 € |

Coût à la charge de la commune : 78 884 €

C - CLASSES DE DÉCOUVERTES

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2 fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le secteur Éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation, ...) et participe financièrement à environ **60 % du coût du séjour**.

La participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne, ...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles. Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année scolaire 2019-2020, **un seul projet** a pu être réalisé, l'école du Bois de la Grange est partie à la découverte du patrimoine alsacien. Tous les autres projets ont été annulés par l'Inspection Académique ou à cause du confinement suite à la pandémie Covid-19.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|---|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60 - Achats et fournitures | 24 875 € | 70 - Part des usagers | 10 895 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | | Part Communale : | 13 980 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 24 875 € | Total produits : | 24 875 € |

Coût à la charge de la commune : 13 980 €

D - DOTER LES ÉCOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles notamment : les dépenses liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service, s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'**organisation de projets**, améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves, en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune.

Le secteur Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville.

Il dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque fin d'année scolaire, des dictionnaires aux élèves de grande section maternelle et de CM2.

Cette année, des cahiers de vacances ont été envoyés à tous les enfants noisiéliens scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|---|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60 - Achats et fournitures | 24 299 € | 70 - Part des usagers | |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | 59 222 € | 74 - Subventions | |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | | Part Communale : | 86 117 € |
| 65 - Frais de gestion | 2 596 € | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 86 117 € | Total produits : | 86 117 € |

Coût à la charge de la commune : 86 117 €

E - RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont gérés par la commune et fonctionnent les : lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h30 à 13h30, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le secteur Éducation commande les repas et les Agents affectés au secteur Intendance réceptionnent, préparent, remettent en température les repas et procèdent à l'entretien des offices de restauration.

Les « ATSEM » du secteur Intendance et les animateurs du secteur Activités Périscolaires, participent à l'animation et l'encadrement des enfants sur le temps du repas, à raison d'un adulte pour **20 rationnaires élémentaires** et un adulte pour **14 rationnaires maternels**.

1) Qualité des repas

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire - la société Élior, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif, en introduisant une composante Bio dans chaque repas pour :

- Les légumes d'entrées crues ou cuites ;
- Les légumes d'accompagnement et fruits ;
- Les viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

2) Éducation alimentaire

Le secteur Éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation : semaine du goût, bienvenue à la ferme, semaine du développement durable, semaine de la « Fraich'Attitude ».

Cette année **84%** des enfants scolarisés ont déjeuné au sein des **7** restaurants scolaires pendant les 107 jours de fonctionnement contre **83 %** l'an passé.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le secteur Éducation propose une fois par an, une animation « Petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration scolaire Élior, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Cette année, suite au confinement et à la fermeture des écoles, dû au Covid-19, cette animation n'a pas pu avoir lieu.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60 - Achats et fournitures | 609 309 € | 70 - Part des usagers | 440 945 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | 30 853 € |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 1 986 604 €* | Part Communale : | 2 213 228 € |
| 65 - Frais de gestion | 89 113 € | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 2 685 026 € | Total produits : | 2 685 026 € |

* Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 2 213 228 €

F - ENTRETIEN DES GROUPES SCOLAIRES PAR LES AGENTS DU SECTEUR INTENDANCE

Les agents du secteur Intendance s'occupent de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de celui des équipements extérieurs de la commune.

Compte tenu de la difficulté à quantifier le nombre d'utilisateurs, nous avons fait le choix de ne considérer que les effectifs scolaires et uniquement le personnel du secteur Intendance intervenant sur les écoles.

C'est ainsi que 56 agents interviennent quotidiennement, matin ou soir pour entretenir les 12 565 m² de locaux scolaires.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | <u>Montants</u> | Produits | <u>Montants</u> |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60 - Achats et fournitures | 108673 € | 70 - Part des usagers | |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 1 009 340 € | Part Communale : | 1 118 013 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 1 118 013 € | Total produits : | 1 118 013 € |

Coût à la charge de la commune : 1 118 013 €

1 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ÉDUCATION = 3 579 322 €

2 - SECTEUR-ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

A - ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

1) Accueils périscolaires

Le secteur des Activités Périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 ans et 11 ans.

Les temps d'accueils périscolaires se déclinent en deux parties :

- Les **temps pré-scolaires**, le matin entre 7h et 8h30 : les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans les structures rattachées à leur école. Ce temps d'accueil fonctionne tous les jours, du lundi au vendredi.
- Les **temps post-scolaires**, le soir de 16h30 à 19h : les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

| Accueils périscolaires | Année 2019/2020 Pour les structures (hors AEC) | | | |
|------------------------|---|------------|------------------|-----------------------|
| | 3/5 ans | 6/11 ans | Moyenne par jour | Moyenne par structure |
| Matin | 36 | 59 | 95 | 16 |
| Soir | 151 | 103 | 254 | 42 |
| Total | 187 | 162 | 349 | 58 |

Commentaires : Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une stabilité des effectifs maternels et élémentaires.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | <u>Montants</u> | Produits | <u>Montants</u> |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| 60 - Achats et fournitures | 23 494 € | 70 - Part des usagers | 84 845 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | 5 537 € |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 327 612 €* | Part Communale : | 260 724 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 351 106 € | Total produits : | 351 106 € |

Coût à la charge de la commune : 260 724 €

2) activités péri-éducatives

2-1 - Conseil Municipal d'Enfants

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) compte : 16 élus titulaires et 16 suppléants. Ces jeunes sont élus pour 2 ans, ce sont des élèves de CM2 et de 6^{ème}. Ils sont répartis en 3 commissions : Solidarité, Animation Santé et Environnement.

Les élus ont participé cette année aux différentes cérémonies : vœux du Maire aux personnalités, Centenaire de l'Armistice, Commémoration du 11 novembre 1918 et du fête de la Victoire du 8 mai 1945.

Cette année, une Animatrice a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants en collaboration avec un Agent administratif, a raison de **15 heures hebdomadaires** sur les périodes scolaires pour :

- L'organisation des élections : courriers adressés aux parents, aux écoles et suivi de la séance plénière ;
- L'animation et la préparation des 3 commissions durant toute l'année scolaire.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | <u>Montants</u> | Produits | <u>Montants</u> |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60 - Achats et fournitures | 397 € | 70 - Part des usagers | |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | 354 € | 74 - Subventions | |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | | Part Communale : | 751 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 751 € | Total produits : | 751 € |

Coût à la charge de la commune : 751 €

Pour l'année 2019/2020, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, accompagnés par leur Animatrice.

Cette année les enfants élus des **3 commissions** ont eu l'opportunité de faire la visite du Palais de l'Élysée.

Comme les autres années, les **3 commissions** ont réalisé des projets différents :

Commission Animation/Santé

Projet 1 : Collecte alimentaire, tenue de stand lors de la brocante dont les recettes ont été reversées au Secours Populaire de Noisiel.

Commission Environnement

Projet 1 : Création de nichoirs et de maisons d'insectes.

Projet 2 : Création de bacs avec plantations de fleurs et aromates.

Commission Solidarité

Projet 1 : Échanges avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs « A.N.P.I.H.M. » : jeux de société, loto, visite du foyer ...

Projet 2 : Animation intergénérationnelle à la maisons de retraite médicalisée «La Chocolatière».

2-2 - Gestion de l'animation des restaurants scolaires

Les restaurants scolaires gérés par la commune fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés, de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 20 rationnaires élémentaires et un adultes pour 14 maternels.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60 - Achats et fournitures | 609 309 € | 70 - Part des usagers | 440 945 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | 30 858 € |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 1 986 604 €* | Part Communale : | 2 213 223 € |
| 65 - Frais de gestion | 89 113 € | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 2 685 026 € | Total produits : | 2 685 026 € |

* les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées.

Coût à la charge de la commune : 2 213 223 €

Le secteur Activités Périscolaires se charge depuis le 1^{er} septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (apprendre à se servir seul, manger proprement et seul...) ;
- Veiller au respect de chaque convive (langage, ...).

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire.

Les animateurs peuvent être des enseignants de l'école, des animateurs d'accueils de loisirs ou des animateurs vacataires.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique. Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

Commentaires :

1 512 enfants déjeunent en moyenne au sein des restaurants scolaires de la ville, les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Le coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le chapitre : I - Secteur Éducation - paragraphe E.

B - ORGANISATION DES CENTRES : ACCUEILS, LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

1) Centres d'accueils et de loisirs

- 1.1 -Tranche d'âge de 3 à 11 ans

Les centres d'accueils (CA) sont ouvertes tous les jours et les centres de loisirs des mercredis (CLM) et durant les vacances scolaires (CLV) sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Spécificités des centres :

- **Les centres d'accueils (CA)** permettent une prise en charge des enfants, avant et après les temps scolaires.

Une équipe d'animateurs diplômés propose des activités aux enfants durant ces temps d'accueils. Le matin, ils les conduisent dans leurs écoles jusqu'à leurs classes. Le soir, ils vont les chercher dans leurs écoles et les accompagnent jusqu'à leurs centres d'accueils

- **Les centres de loisirs des mercredis (CLM)** : Depuis septembre 2018, le mercredi est un jour vaqué pour les élèves. Aussi, les enfants inscrits aux centres de loisirs des mercredis sont pris en charge à partir de 7h.

Le repas est inclus dans la prestation et encadré par une équipe d'animateurs diplômés. La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. Ainsi, de nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont également ponctuellement proposées (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...) en fonction des thématiques en cours dans les structures.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

- **Les centres de loisirs pendant les vacances scolaires (CLV)**, les structures ouvrent à 7h00. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi-journée, avec ou sans repas ou pour la journée complète.

Le repas est inclus dans la prestation. La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'Automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits.

Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante.

Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer et de partager des temps d'animation ensemble. Et aussi de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

Différents centres de loisirs :

« **Le Verger** » accueille les enfants scolarisés à la Ferme du Buisson et à l'Allée des Bois. Cette répartition permet de diminuer l'effectif accueilli au centre de loisirs des Noyers.

« **Les noyers** » sont accueillis les enfants scolarisés au Bois de la Grange, aux Tilleuls et aux Noyers.

« **La pièce aux chats** » accueille les enfants scolarisé à Maryse Bastié/Jules Ferry pendant les mercredis et certaines périodes de vacances scolaires.

1.2 - Analyse de la moyenne des fréquentations par jour (en nombre moyen d'enfants présents)

| Centres de loisirs | Année 2019/2020 (hors AEC) | | |
|----------------------------|----------------------------|----------|------------------|
| | 3/5 ans | 6/11 ans | Moyenne par jour |
| Mercredis | 166 | 159 | 325 |
| Petites vacances scolaires | 90 | 108 | 198 |
| Vacances scolaires d'été | 98 | 89 | 187 |

Commentaires :

L'analyse de la fréquentation des centres d'accueils et de loisirs nous montre plusieurs éléments.

Tout d'abord, les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été. Les effectifs sont quasiment identiques en ce qui concerne la fréquentation des centres les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, **pour la tranche d'âge 3/5 ans**, nous pouvons faire plusieurs constats : une augmentation de la fréquentation sur les vacances d'été mais une baisse sur les petites vacances scolaires et les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, **pour la tranche d'âge 6/11 ans**, nous pouvons faire les constats suivants : une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances scolaires et vacances d'été, ainsi qu'une légère baisse le mercredi.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| 60 - Achats et fournitures | 207 491 € | 70 - Part des usagers | 218 647 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | 25 616 € | 74 - Subventions | 166 520 € |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | 703 382 € | Part Communale : | 562 153 € |
| 65 - Frais de gestion | 10 831 € | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 947 320 € | Total produits : | 947 320 € |

Coût à la charge de la commune : 562 153 €

2) - ORGANISATION DE LA STRUCTURE OUVERTE, ARC-EN-CIEL (AEC)

La structure Arc-En-Ciel ou milieux ouvert a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet.

Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires. L'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

L'accueil du bois de la grange est le seul AEC encore en fonctionnement.

2.1 - Tranche d'âge de 6 à 11 ans

- L'Arc-En-Ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires.

En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'inscrivaient pas les enfants à ce type d'accueil. Aussi, cet espace est accessible aux enfants dont le quotient familial est inférieur à 9.

- Tous les mercredis et en période de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner sauf cas exceptionnel (pique-nique organisé à l'avance, sorties à la journée).

Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 0.50 € par enfant et par jour. En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50% du coût de cette dernière (gratuit pour une même famille à partir du troisième enfant).

- La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées: manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,..).

2.2 - Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

| Arc-En-Ciel | Année 2019/2020 | |
|----------------------------|-----------------|------------------|
| | 6/11 ans | Moyenne par jour |
| Accueils périscolaires | 2 240 | 41 |
| Mercredis | 1 098 | 41 |
| Petites vacances scolaires | 1 127 | 38 |
| Vacances scolaires d'été | 1 728 | 42 |
| Total | 6 193 | 162 |

L'analyse de la fréquentation de l'Arc-en-ciel, nous montre une légère augmentation des effectifs d'enfants accueillis quelque soit la période de l'année.

Il est à noter également, que cette structure accueille un effectif d'enfants de plus en plus important.

E - FAVORISER LES DÉPARTS EN VACANCES

1) Séjours de vacances

Comme chaque année, le secteur Activités Périscolaires a proposé aux Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans des séjours de vacances d'une durée de 14 jours pendant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations, a été proposé : mer, montagne, campagne ou même l'étranger. De plus, chaque destination avait une thématique particulière (multi sports, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë, ...).

Malheureusement, suite à la crise sanitaire et au confinement causés par le Covid-19, tous les séjours ont été annulés.

2) Mini-séjours

Cette année, le service Éducation et Activités Périscolaires a proposé **5 mini-séjours** aux enfants âgés de 4 à 11 ans : **4** durant la période estivale et **1** pendant les vacances d'hiver.

A noter que les mini-séjours des enfants âgés de 12/14 ans sont dorénavant rattachés au service Jeunesse.

Seul le mini-séjour prévu pendant les vacances d'hiver a été réalisé. Ceux des vacances estivales ont été annulés à cause de la crise sanitaire.

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| 60 - Achats et fournitures | 11 860 € | 70 - Part des usagers | 3 439 € |
| 61/62 - Prestations de service (communication incluse) | | 74 - Subventions | |
| 63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel | | Part Communale : | 8 421 € |
| 65 - Frais de gestion | | Part CAMLV : | |
| 66 - Charges exceptionnels | | Part diverses : | |
| Total charges : | 11 860 € | Total produits : | 11 860 € |

Coût à la charge de la commune : 8 421 €

Commentaires :

La participation financière de la Ville reste importante : 70 %. Cela s'explique par une faible participation des familles avec des petits quotients familiaux. Ce type de séjours connaît un fort engouement auprès des familles.

Cette année, tous les mini-séjours se sont bien déroulés. Comme l'année précédente, plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours de vacances.

Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons de ce choix :

- Un tarif plus abordable pour les familles, soit 85 € par enfant et par séjour ;
- Une durée de séjour plus courte ;
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne ;
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants.

2 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = 3 045 272 €

**III - COUT TOTAL RESIDUEL DES SERVICES EDUCATION/
 ACTIVITES PERISCOLAIRES = 6 624 594 €**

IV - SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien aux associations sportives

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'agents de catégorie A | 0,5 | 0,5 | 0 |
| Nombre d'agents de catégorie B et B+ | 1 | 1 et 1/4 | 1 |
| Nombre d'agents de catégorie C | 15,5 | 15 | 14 |
| Vacataires | 0 | 3 | 3 |

Moyens financiers

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Budget de fonctionnement | 178,9K€ | 173K€ | 169K€ |
| Budget en personnel | 699,1K€ | 671K€ | 621K€ |
| Budget en investissement | 8,0 K€ | 1,6K€ | 13,5K€ |

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 1- Gymnase du COSOM
- 2- Gymnase du COSEC
- 3- Gymnase de la Halle des sports
- 4- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- 5- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- 6- Stade de la Remise aux Fraises
- 7- Stade des Totems
- 8- Stade de la Malvoisine (jusqu'en juillet 2019)
- 9- Boulodrome
- 10- Kyudojo (bail emphytéotique)
- 11- secteur Médecine sportive à la MEF (locaux détachés drh C.M.S)

Matériels gérés par le service :

- 1- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- 2- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- 3- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- 4- Petits matériels pédagogiques : raquettes, plots, crosses de hockey...
- 5- 7 défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,
- 6- Matériels médicaux utilisés antérieurement dans le cadre de la médecine sportive (banc d'osculation, électrocardiogramme, tensiomètre, stéthoscope, podoscope, négatoscope, impédancemètre, sporomètre, échelle optométrique...).

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1 -Direction des Services Techniques : une voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection de

l'éclairage de la grande salle du cosom et remplacement des chaudières des gymnases du Cosoc et de la Sps),

1. 2 - Direction des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,

2. 3 - Direction Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),

3. 4 - Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),

4. 5 - Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),

5. 6 - Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),

6. 7 - Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations «Noisiel en Fête/Forum des Associations/Téléthon» et gestion de la Maison des Fêtes Familiales,

7. 8 - Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition d'un éducateur sportif, organisation de stages sportifs, gestion du budget des transports en cars, relais avec les associations sportives...).

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2020

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Présentation de l'action :

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports. Une équipe de treize gardiens, un responsable-adjoint secteur équipements sportifs, une assistante polyvalente et un responsable du service permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

1- étanchéité des toitures du COSOM / COSEC / Halle des sports / complexe de tennis couvert dont façade vitrée,

2- mise en conformité des alarmes incendie ou intrusion (COSEC, COSOM...),

3- réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol),

4- réflexion sur l'implantation de terrains de football synthétique (afin d'optimiser la pratique en période hivernale, d'augmenter les taux de fréquentation et de limiter les coûts de fonctionnement)

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 5 000 | 5000 | 5000 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 290 | 289 | 318 |
| Coût de revient global de l'action | 811 K€ | 860 k€ | 798 k€ |
| Coût de revient par participant / ou usager | 162,20 € | 165,40 € | 159,6 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 791 K€ | 827 € | 771 k€ |
| Coût de l'action par Noisiélien | 51,43 € | 52,9 | 50,03 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|---------------------|-------------------------|---------------------|
| 60-Achats et fournitures | 18 700 € | 70-Part des usagers | 5 374 € |
| 61/62-Prestations de service | 1 200 € | 74- Subventions | 15 138 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 621 736,66 € | Part communale : | 770 994,31 € |
| 65- Frais de gestion | 156 975,83 | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | 7 106,18 € |
| Total charges : | 798 612,49 € | Total produits : | 798 612,49 € |

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...) sur l'année réf. et moins les journées de confinement.

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part des usagers correspond aux participations des familles aux stages sportifs.

La part diverse correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives aux collèges Le Lizard et La Maillière de Lognes.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Seuls les coûts des fluides (eau, gaz, électricité), rémunérations des agents du service ainsi que le budget de fonctionnement lié à l'entretien des équipements et stades sont intégrés dans l'analyse.

Coût à la charge de la commune = 770 994,31 €

MISSION 2 - Action 1 : Promotion des activités physiques et sportives

Présentation de l'action : Soutien pédagogique au cours d'éducation physique et sportive auprès des écoles primaires

L'éducation physique et sportive (EPS) proposée aux enfants de l'enseignement primaire relève de la responsabilité de l'éducation nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles primaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

- assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires,
- gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 15632 habitants | 2019/2020 15333 habitants |
|---|-----------|------------------------------|------------------------------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 626 | 886 | 634 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 135 | 135 | 110 |
| Coût de revient global de l'action | 81 K€ | 83 K€ | 60 K€ |
| Coût de revient par participant / ou usager | 129 € | 94 K€ | 95 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 81 K€ | 83K€ | 60 K€ |
| Coût de l'action par Noisiélien | 5,1 € | 5,3K€ | 3,91 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | 1 150 € | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | 22 905 € | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 36 017,63 € | Part communale : | 60 072,63 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 60 072,63 € | Total produits : | 60 072,63 € |

Commentaires : Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue 23 heures par semaine, sur 4,5 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles primaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Education Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée EPS 2019/2020 : «priorité d'intervention au cycle 3».

26 classes et 635 enfants ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

Coût à la charge de la commune = 60 072,63 €

MISSION 2 - Action 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Présentation de l'action : Stages sportifs

L'éducatrice sportive intervient auprès des 6 écoles primaires de Noisiel de septembre jusqu'à Juillet du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30), soit environ 1000 enfants qui ont bénéficié de ces interventions.

L'année est répartie en 4 périodes, soit 4 activités sportives différentes (sports de raquette, sports de combat, sports artistique, sports collectif)

Le planning des activités sportives est proposé en collaboration avec les enseignants et les différentes compétences demandées par l'éducation nationale.

Le mercredi est réservé à la préparation et élaboration des cycles sportifs mais aussi à l'organisation de plusieurs événements :

- Octobre : CROSS scolaire 2019 (6 écoles-1028 enfants).
- Décembre : la course du téléthon en collaboration avec l'association circuit-court s'est déroulée cette année sous forme d'ateliers sportifs au gymnase du cosom.
- Les tournois sportifs qui finalisent le cycle en cours et qui permettent de faire des liens inter-écoles en collaboration avec les enseignants ont été annulés cette année en raison de la Covid 19.

Périodes de vacances scolaires :

- Les stages sportifs durant les vacances scolaires (une semaine sur les deux)
- vacances de la Toussaint (1ère semaine)
- vacances d'hiver (1ère semaine)
- vacances de printemps (1ère semaine) *Annulé en raison de la Covid 19*
- vacances d'été (3 semaines)

Nous accueillons 36 enfants / semaine.

Organisation d'une journée type : les stages sportifs s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

La matinée et l'après midi sont divisées en deux parties soit 4 activités différentes durant la journée.

La journée est ponctuée d'un temps méridien , pour profiter d'un temps calme où un temps de projection vidéo (reportage sur le thème du sport et du corps humain).

Le repas se faisant lui au centre de loisirs des noyers.

Nous profitons des différents équipements de la ville (COSOM et stades de la ville) et organisons en été des sorties en canoë/kayak sur la journée entière (1fois/sem), pour le bon déroulement de ces stages nous avons mis en place un recrutement de 3 éducateurs sportifs diplômés pour chaque période de vacances en soutien à l'éducatrice sportive

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-------------|-------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 237 | 151 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 34 | 25 |
| Coût de revient global de l'action | 23 107,00 € | 25 647,81 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 61,60 € | 169,85 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 14 607,00 € | 20 283,05 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,93 € | 1,32 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 5 364,76 € |
| 61/62-Prestations de service | 1 122 € | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 24 525,81 € | Part communale : | 20 283,05 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA: | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 25 647,81 € | Total produits : | 25 647,81 € |

Coût à la charge de la commune = 20 283,05 €

MISSION 3 - Action 1 : Aide et soutien aux associations sportives

Présentation de l'action :

Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour une période de trois ans.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont l'aide financière directe, sous formes de :

- versements de subventions de fonctionnement,
- conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
- Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).
- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,
- l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),
- la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

L'aide financière indirecte, sous formes de : Recherches et propositions de sponsoring à certaines associations sportives avec une convention de partenariat entre les entreprise et ces clubs.

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,
- offre de supports de communication (livret des associations, relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),
- organisation d'événementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l' élu en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 3 450 | 3744 | 3821 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 355 | 355 | 319 |
| Coût de revient global de l'action | 159 K€ | 156K€ | 148K€ |
| Coût de revient par participant / ou usager | 46,02 € | 41,66 | 38,73 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 159 K€ | 156K€ | 148K€ |
| Coût de l'action par Noisiélien | 10,07 € | 9,98 | 9,65 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|---------------------|-------------------------|---------------------|
| 60-Achats et fournitures | 13 500 € | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | 7 903,70 € | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 50 000,00 € | Part communale : | 147 853,70 € |
| 65- Frais de gestion | 76 450 € | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 147 853,70 € | Total produits : | 147 853,70 € |

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Coût à la charge de la commune = 147 853,70 €

Le service des sports s'efforce de pallier aux difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (filets, protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Academy, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations et les frais de communication engagés lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

IV - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE DES SPORTS = 999 203 €

V - JEUNESSE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans
- Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges
- Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'agents de catégorie A | 0,5 | 0,5 | 0 |
| Nombre d'agents de catégorie B | 4 | 4 | 4 |
| Nombre d'agents de catégorie C | 5,5 | 5,5 | 5,5 |
| Vacataires | 22 | 16 | 15 |

Moyens financiers

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Budget de fonctionnement | 42,2 K€ | 37,4 K€ | 39,3k€ |
| Budget en personnel | 415,1 K€ | 370,7 K€ | 362,1k€ |
| Budget en investissement | 0,65 K€ | 0,65 K€ | 0,55k€ |

Budget de fonctionnement du service 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|-------------------|-------------------------|---------------------|
| 60-Achats et fournitures | 6 500 € | 70-Part des usagers | 5 220,50 € |
| 61/62-Prestations de service (communication incluse) | 24 737,50 € | 74- Subventions | 14 000 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 362 185,02 € | Part communale : | 376 202,02 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| 67 - Subventions | 2 000 € | | |
| Total charges : | 395 422,52 | Total produits : | 395 422,52 € |

Coût à la charge de la commune = 376 202,02 €

Moyens matériels

Equipements et matériels gérés par le service :

Le service Municipal de la Jeunesse est composé d'un secteur préadolescent (11/14 ans) d'un secteur adolescent (14/17 ans) et d'un secteur jeunes adultes (18/25 ans).

Le secteur préadolescents occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle d'activités manuelles/vidéo : meublée de canapés et d'une télévision,
- Salle de billard et baby foot,
- Espace loisirs : équipé d'une table de ping-pong.

Des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

Le secteur adolescents occupe le premier étage de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié à la responsable de la structure, d'un bureau accessible aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle de danse : équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs,
- Salle vidéo : équipée de canapés et d'une télévision,
- Salle informatique : compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet,
- Salle d'activités manuelles,
- Salle de billard,
- Espace loisirs,
- Espace Information.

L'espace Jeunes est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards. Sont également à disposition des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

Le public jeune adulte fréquente essentiellement l'Information Noisiel Jeunes (INJ). Cette structure est équipée de deux imprimantes, d'un photocopieur et compte plusieurs espaces de travail :

- accueil, deux bureaux, un espace ouvert comprenant six ordinateurs et un fond documentaire.
-

Le service Jeunesse a également à sa disposition un minibus neuf places qui permet les déplacements des jeunes sur les différentes activités.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

- Programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités quotidiennes proposées pendant la période,
- Profils Facebook : afin d'optimiser la communication avec les jeunes.
- Réseau interne de partenaires :

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

- service activités périscolaires,
- service éducation,
- service pôle culturel (ex culture et animation),
- service politique de la ville - secteurs vie des quartiers et emploi,
- service actions sociales - secteurs des personnes retraitées, petite enfance et grain de café
- services techniques,
- police municipales
- service communication
- service des sports

Ces services supports ont eux un lien directe sur les différentes actions du service.

Réseau de partenaires externes :

1. - les lycées Gérard De Nerval et René Cassin,
 - le collège du Lizard (convention sur l'inclusion),
 - l'Association AURORE,
 - les associations locales
 - Bénévoles (Ateliers INJ)

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées 2019/2020

Le service Jeunesse a pour vocation première de proposer aux jeunes Noisiéliens des activités adaptées à leurs attentes et besoins.

Les services périscolaires et jeunesse répondent au dispositif de subvention CAF « PS ALSH » (extrascolaire ou périscolaire) ».

La branche « Famille » de la CAF a décidé de renforcer sa mobilisation auprès des adolescents pour les communes qui ont développé des contenus de projets éducatifs distincts de ceux à destination des publics maternels et élémentaires.

Dans ce cadre, il a été opportun de procéder à une séparation de la déclaration des dossiers accueils de loisirs proposés par les services périscolaire et jeunesse.

Désormais le secteur jeunesse est identifiés dans un nouveau dossier intitulé "Accueil adolescent", à la condition qu'un projet pédagogique dédié à ce public soit mis en œuvre.

La CAF ne subventionne que les prestations payantes - la gratuité de l'adhésion annuelle du public noisiélien à la MEJ ne permettait pas l'obtention d'une subvention - seules les sorties et ateliers encadrés payants étaient pris en compte.

De ce fait, depuis janvier 2019, le service jeunesse propose, une nouvelle tarification d'adhésion annuelle à hauteur de 2€ pour les jeunes noisiéliens et de 5€ pour les extérieurs.

Les jeunes participent à hauteur de 50% au montant des sorties et leur participation financière est plafonnée à 12 euros.

Le montant d'une sortie par jeune ne peut excéder 35 euros.

Le secteur dédié aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ est ouvert en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis et jeudis de 14h à 19h,
- les mercredis de 13h30 à 20h,
- les vendredis 14h à 22h,
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de

| |
|-----------|
| 11/14 ans |
|-----------|

86/117

| l'action | | | |
|---------------------|--------|---------|-------|
| | Filles | Garçons | Total |
| Nb de jeunes | 831 | 883 | 1714 |
| Par jour | 7 | 11 | 18 |

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent a évolué. Contrairement aux années précédentes même si la proportion entre les filles et les garçons est relativement bien répartie, la fréquentation du public féminin est plus importante (soit 52% de filles et 48% de garçons). Une légère baisse de la fréquentation totale est relevée par rapport à l'année précédente.

Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires

| | Nombre jours | Moyenne N-1 | Réalisés | | Total | Moyenne |
|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | Filles | Garçons | | |
| Automne | 9 | 23 | 231 | 258 | 489 | 54,3 |
| Noël | 8 | 26,3 | 176 | 201 | 377 | 47,1 |
| Hiver | 10 | 12,8 | 181 | 184 | 365 | 36,5 |
| Printemps | 0 | 26,3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Été | 39 | 12,8 | 428 | 459 | 887 | 22,7 |
| TOTAL | 66 | 101,2 | 1016 | 1102 | 2118 | 32,1 |

La fréquentation des jeunes est toujours supérieure durant les périodes de vacances scolaires. La fréquentation quotidienne est, cette année, moins bien répartie entre les filles et les garçons (soit 40,5% de filles et 59,5% de garçons).

MISSION 2 - Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (moyenne de jeunes présents)

| Evaluation quantitative de l'action | 15/17 ans | | |
|-------------------------------------|-----------|---------|-------|
| | Filles | Garçons | Total |
| Nb de jeunes | 534 | 1110 | 1634 |
| Par jour | 5 | 10 | 15 |

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)

| | ADOS (15-25) | | | | | |
|--------------|--------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| | Nombre jours | Moyenne N-1 | Réalisés | | Total | Moyenne |
| | | | Filles | Garçons | | |
| Automne | 9 | 19,4 | 175 | 233 | 408 | 36,7 |
| Noël | 8 | 14,8 | 140 | 186 | 326 | 26,1 |
| Hiver | 10 | 12,9 | 236 | 459 | 695 | 69,5 |
| Printemps | 0 | 17,6 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Été | 39 | 12,9 | 418 | 452 | 870 | 33,9 |
| TOTAL | 66 | 18,1 | 969 | 1330 | 2299 | 34,8 |

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons. Depuis, l'écart entre les deux catégories se creuse davantage sur cette période comparé à l'année 2018/2019.

MISSION 3 - Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Analyse de la fréquentation dans l'année (moyenne de jeunes présents)

| Evaluation quantitative de l'action | 18/25 ans |
|-------------------------------------|-----------|
| Année 2019/2020 | 9 |

La fréquentation des 18/25 ans est faible. L'activité « danse » et l'utilisation de la salle de jeu et d'informatique sont les principaux objets de fréquentation de la structure pour ce public.

L'équipe pédagogique réfléchit quant à développer de nouveaux projets en lien avec les jeunes majeurs.

Afin de participer aux différentes activités, les jeunes majeurs doivent également adhérer au service jeunesse.

Les temps d'accueils sont les mêmes que pour le public mineur.

- Durant les périodes scolaires, un accueil libre est assuré pour les jeunes. Ces derniers peuvent solliciter les animateurs jeunesse en fonction de leurs besoins.
- Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Le public féminin est peu représenté.
- Les majeurs ayant adhéré à la structure et pratiquant une activité spécifique (danse, atelier cuisine,...) peuvent participer aux sorties proposées (uniquement à celles en rapport avec leurs activités pratiquées : spectacles de danse, concerts,...).

Globalement, la fréquentation totale est en hausse par rapport à l'année précédente.

Actuellement, l'équipe pédagogique souhaite développer davantage sa stratégie :

- de communication (lisibilité sur chaque action menée, affichage, fléchage...),
- d'actions de terrain (temps d'animation et de sensibilisation dans les différents quartiers)
- d'approche du public jeunes majeurs au sein de la maison de la jeunesse.

MISSION 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges - Action 1 : 11-17 ans

Maison de la jeunesse - Vive les vacances :_

Les activités ludiques :

- Selon la période de vacances scolaires différents thèmes sont mis en place.
- Un large panel d'activités variées est proposé : sorties culturelles, de loisirs, activités sportives et artistiques, minis séjours, ...) afin de permettre à tous de s'épanouir dans une réalisation, qu'elle soit artistique, sportive, ou autour du jeu, de façon collective ou plus individuelle.
- Pour chaque période, un planning est mis en place par l'équipe pédagogique en collaboration avec les jeunes.

Par exemple :

Les mois de juillet et août se sont articulés en 4 types d'activités.

(1) Les activités et sorties

Chaque activité a été un prétexte pour mettre en œuvre une démarche éducative. Les activités type Bowling, laser et escape game ont fait l'objet d'une véritable préparation avec les adolescents : organisation du trajet, planning des sorties, organisation matérielle ont été travaillés avec les jeunes

L'équipe a décidé de placer les vacances 2020 sur la thématique du camping. « **Noisiel camping** ». C'est ainsi que des espaces à l'intérieur comme à l'extérieur rappelant l'esprit camping ont été aménagés afin que les jeunes qui ne partent pas en vacances puissent en profiter. Ont été aménagés :

- Un terrain de pétanque dans la cour
- Un coin plage (transats et parasols)
- Un événement par semaine proposé (mini-soirée, mini-défilé, miss et mister camping, karaoké, zumba, ...)
- La nuitée camping du vendredi au samedi dans une base de loisirs a néanmoins été annulée.

Les bases de loisirs

Des sorties dans les bases de loisirs d'île-de-France ont été proposées. L'utilisation des tickets loisirs a permis de financer les activités dans ces bases.

En plus des sensibilisations réalisées tout au long de l'année, ces sorties présentant une forte attractivité pour les jeunes ont permis aux animateurs d'aborder à nouveau les problèmes de réglementation et de comportement, de dialoguer et d'aborder les problématiques d'hygiène et les règles sanitaires à respecter.

Les vacances apprenantes

Dans le cadre du dispositif (vacances apprenantes) le service jeunesse a mis en place des ateliers d'aide aux devoirs et jeux éducatifs. Deux séances de soutien scolaire par semaine ont été menées, encadrées par le service civique et proposées à la MEJ.

Les ateliers

Au sein même de la structure, l'équipe d'animation a proposé des ateliers afin de permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques.

Ainsi, le public a pu s'initier à des activités artistiques telles que le théâtre, la danse, le chant, en lien avec le concours Graine d'artiste qui a lieu le 14 décembre 2019. Ces ateliers ont eu lieu sous la forme de stages de plusieurs jours étalés sur les deux mois d'été.

Pour les activités plus classiques les animateurs ont proposé des activités sportives autour de la structure et des activités manuelles dans les locaux.

L'accueil

En plus de ces ateliers, les jeunes ont pu trouver dans la structure du matériel mis à leur disposition et à utiliser en autonomie.

- 3 baby foot
- 2 billards
- 1 table de ping-pong
- 1 télévision
- 5 ordinateurs
- 2 consoles de jeux vidéo
- 1 bibliothèque
- **des jeux de société**

Les minis-séjours :

  Les mini-séjours sont très appréciés du public. C'est un moyen pour l'équipe pédagogique de la MEJ de faire découvrir aux jeunes un nouvel environnement, de nouvelles activités et de tisser d'autres liens. Un seul mini-séjour a pu être proposé.

Mini-séjour ski du 17 au 22 février 2020 (en lien avec le secteur périscolaire) :
 12 jeunes et 1 adulte à Métabief (39),
 - Activités : ski de fond, sortie environnement (faune, flore, randonnée raquette, ski alpin, luge, veillées).

Mini-séjour nautique du 27 au 31 juillet 2020 qui était prévu a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le mini-séjour hiver 2020 a proposé des activités et un encadrement adaptés aux jeunes. Les repas n'étaient pas toujours adaptés (quantité ou équilibre alimentaire en fonction du mini-séjour).

Budget de fonctionnement du service 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|---------------|-------------------------|----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 4 999€ |
| 61/62-Prestations de service | 7 116 € | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | | Part communale : | 1 896 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | 221 € |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 7 116€ | Total produits : | 7 116 € |

Coût à la charge de la commune = 1 896 €

Maison de la jeunesse - Conseil des jeunes :

12 jeunes Conseillers ont siégé dans ce dispositif de concertation.

Après les élections, les élus seront réunis pour leur premier conseil afin de pouvoir se rencontrer, faire connaissance et de définir les grands axes de leurs actions .

4 thèmes ont été proposés : culture, solidarité, sport/santé/bien-être et développement durable. Les nouveaux élus ont procédé à des votes pour choisir deux thèmes qui seront traités tout au long de leurs mandats d'un an.

Leurs projets n'ont pu se mettre en place en raison de la crise sanitaire.

Lors des séances se déroulant le mercredi de 18h à 19h30, les jeunes élus ont débattus autour de sujets abordant l'éducation civique, la citoyenneté et les valeurs de la République .

Action 2 : 11-25 ans

Tout au long de l'année, les projets phares retenus répondent aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

Maison de la jeunesse - Graine d'artiste:

Le service municipal de la jeunesse a organisé la 4ème édition du concours « Graine d'artiste ». Celle-ci a eu lieu au mois de décembre 2019 à l'auditorium Jean Cocteau à Noisiel. Ce concours était réservé aux jeunes talents amateurs âgés de 11 à 25 ans fréquentant les infrastructures de Noisiel (collèges, lycées, conservatoires, MJC, associations...). Il était ouvert à plusieurs catégories de jeunes artistes : danseurs, chanteurs, musiciens, comédiens / one-man-show, ...

Les jeunes artistes ont été conviés à des après-midis où soirées de préparation à la Maison de la jeunesse (Présentation de l'organisation générale du concours, définition du filage des représentations artistiques et des besoins logistiques ...). Un conseiller artistique a animé ces temps (conseil sur les déplacements scéniques, la qualité des prestations...).

Le projet s'est étalé de septembre à décembre et ce, en plusieurs temps :

- 1^{er} temps : accompagnement et travail autour des chants, danses et instrument avec les conseils artistiques. 12 séances ont été menées,
- 2ème temps : des répétitions à l'auditorium ont été faites afin pour finaliser les projets,
- 3ème temps : Un spectacle en deux temps a été proposé. Un jury composé d'élus et de personnalités locales a délibéré. Pendant ce temps, un groupe de reggae venu de Londres a joué devant près de 300 spectateurs, des jeunes et des familles.

Les objectifs de la manifestation ont été pleinement remplis. Le projet a permis aux jeunes Noiséliens de produire des prestations de qualité, leur engagement constant tout au long du projet est à noter.

Si l'ouverture culturelle a pu se faire avec les jeunes elle s'est aussi faite avec les parents. En effet, ceux-ci ne sortent que peu de leur quartier de résidence quartier sont venus en nombre à l'auditorium.

La présence de tout le personnel de la Maison de la Jeunesse a été très appréciée et essentielle au bon déroulement de la soirée. Le spectacle a été apprécié de tous les spectateurs

MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes

Action 1 : Accueil du public âgé de 15/25 ans

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs...

Moyenne de fréquentation par jour :

| Mois | Présences de Jeunes en moyenne par jour | | |
|-----------|---|-----------|-----------|
| | 2017 /2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
| Septembre | 35 | 37 | 26 |
| Octobre | 39 | 29 | 25 |
| Novembre | 30 | 24 | 17 |
| Décembre | 25 | 28 | 14 |
| Janvier | 32 | 24 | 15 |
| Février | 27 | 27 | 15 |
| Mars | 39 | 32 | 14 |
| Avril | 34 | 35 | 0 |
| Mai | 36 | 31 | 0 |
| Juin | 33 | 22 | 8 |
| Juillet | 25 | 22 | 10 |
| Août | 23 | 16 | 17 |

La fréquentation mensuelle de l'INJ est en baisse de 50 % par rapport à l'année dernière. Cela est dû au déménagement et à la crise sanitaire.

Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ :

| | Nbr de jours | Nbr de passages TOTAL | Fille | Garçon | 15-25 ans | + 25 ans | Collégiens lycées étudiant | Sans emploi | Employé | Noisiel | Autres villes |
|-------|--------------|-----------------------|-------|--------|-----------|----------|----------------------------|-------------|---------|---------|---------------|
| TOTAL | 145,5 | 2405 | 1241 | 1154 | 1867 | 538 | 1528 | 521 | 356 | 1799 | 596 |

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 50% de femmes/filles fréquentant la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (76,8%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (72%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 11 jeunes.
- La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. Jobs d'été). Celle-ci n'a pu se dérouler à cause de la crise sanitaire. Autre période de forte activité : de septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier.
- 3 périodes de fermeture de la structure au mois de novembre (1 semaine), pendant la Covid et cet été (2 semaines durant le mois d'août).
-

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ :

| | Jobs étudiant Emploi CDI | CV / Lettre de motivation (emploi, alternance, école) | Services (reliure, impression, scanner, copie, tel, internet, bureautique) | Divers (logement, RSA, CMU, bourse, visa) | Autres (santé, stages, vacances, préservatif, orientation, formation formation) | TOTAL des demandes |
|-------|--------------------------------|--|---|---|---|--------------------------|
| TOTAL | 434 | 695 | 1084 | 681 | 476 | 3371 |

Constats :

- Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition et pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations. Il est à noter que la part des orientations concernant le logement, les bourses, les impôts, le RSA...augmente.
- Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

Action 2 : Ateliers INJ

Tout l'année l'INJ propose des temps d'informations sur différents thèmes et sous formes d'ateliers ou d'expositions.

- Simulation d'entretien d'embauche :

Mettre en situation les jeunes demandeurs d'emplois à travers des simulations d'entretiens d'embauches en leur apportant des astuces et outils qui pourront les aider à mieux réussir l'entretien.

- **Conseils en image avec une intervenante bénévole.**

Préparer les jeunes avant l'entretien d'embauche ou recherche de stage, en leur offrant des astuces qui les aideront à prendre confiance en eux. Leur permettre d'optimiser leur impact visuel, affirmer leur personnalité, augmenter leur confiance en eux.

- **SOS rentrée pour les bacheliers** (Sans solution à la rentrée, tout savoir sur les démarches à effectuer).

L'INJ Informer et accompagne les jeunes sur les démarches possible à suivre. Contact avec le CIO, les écoles et le rectorat au besoin...

- **Atelier « apprendre à gérer son budget »** (non réalisé en raison de la crise sanitaire)

Objectif : l'objectif des ateliers Dilemme est de structurer un budget type (charges fixes, courantes et occasionnelles).

Beaucoup de jeunes fréquentant l'INJ ont des soucis de gestion de leurs comptes bancaires et n'arrivent plus à s'en sortir. C'est pour cette raison qu'a été prise l'initiative de faire appel à Carine GUILCHER, salariée à la Banque Postale et bénévole qui nous a proposé d'animer un atelier (jeu) « dilemme » qui consiste à expliquer aux jeunes les différentes manières de gérer leur budget. Le jeu Dilemme a été développé par l'association CRESUS dans le cadre de l'initiative contre l'exclusion bancaire.

Il vise les jeunes, salariés ou toutes personnes qui à un moment ou un autre de leur vie est susceptible de rencontrer des problèmes bancaires liés à la consommation.

Ce jeu leur permet de prendre conscience des pièges de la vie et de les éviter. Si cela arrive, il existe des moyens et des outils pour s'en sortir. Le jeu se déroule sur une séance de 2h à 3h environ et avec 15 personnes maximum.

- **Mise en place d'une exposition, stands et témoignage** pour accompagner les jeunes sur les opportunités de sortir en Île-de-France, découvrir de nouvelles activités sportives et culturelles, voyager en France et à l'étranger (**non réalisé** en raison de la crise sanitaire)

Action 3 : Jobs d'été/Jobs étudiants

Présentation de l'action :

Chaque année, de nombreux lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois recherchent un emploi estival afin de financer principalement leur départ en vacances, permis de conduire ou pour subvenir à leurs besoins familiaux. Cette action devait se réaliser les 9 et 16 avril 2020, (**non réalisé** en raison de la crise sanitaire)

V - COUT RESIDUEL DU SERVICE JEUNESSE = 378 098 €

VII - CULTURE - ANIMATION

En préambule

La pandémie liée à la COVID 19 a fortement impacté les actions du service. Certaines d'entre elles ont pu être maintenues, autres proposées sous un autre format voire annulées.

A - SECTEUR CULTURE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et familiale

Objectif 2 / Mission 2 : Favoriser l'accès à la culture en menant des actions en direction des publics

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens financiers

| | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| Budget de fonctionnement | 92,5 K€ | 83,5 K€ | 75,6K€ | 53 130 € |
| Budget en personnel | 62K€ | 86 K€ | 54 615,24 €* | 103 529,50 € |
| Budget en investissement | 790 € | 500 € | 400 € | 2 690 € |

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Pôle Culturel
- Auditorium Jean Cocteau (samedis et dimanches) sous convention avec la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne
- Galerie d'exposition du COSOM

Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobiliers d'expositions
- Matériel et mobilier des loges de l'Auditorium
- Matériel de dotation du Pôle Culturel

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets pour vins d'honneur et vernissages des expositions par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2020

Les actions:

- Jet Lag 2/02/20
- Les petit plats dans les grands 26/02/20
- Noisiel Comedy show 29/02/20
- French Touch Made in Germany 27/09/20
- Jazzy Poppins 4/10/20
- Les Expérience spectaculaires 14/10/20
- Augustin Pirate des indes 25/10/20
- Expo collective céramique du 24/01 au 2/02/20
- Salon du Luz'Art 7/03 au 31/03/20
- Sofija di Garofani 29/09 au 26/10/20

Budget de fonctionnement du service 2019/2020 :

| Charges | | Montants | Produits | | Montants |
|----------------------|---|--------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------|
| 6042 | Achats prest. services-spectacles vivants | 22 624,98€ | 7062 | Part des usagers - spectacles | 6 143,50€ |
| 6042 | Achat prest.services professeurs | 16 622,50 | 7062 | Part usagers - inscriptions | 52 226,00€ |
| | Vacataires | 63 351,04€ | 74 | Subventions | |
| 60624 | Alimentation | 150,00€ | | Part communale | 77 278,67 € |
| 60632 | Fournitures | 1 776,69€ | | Parts diverses | |
| 6132 | Locations | 29 300,00€ | | | |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | 44,16€ | | | |
| 6288 | Sécurité | 754,80€ | | | |
| 6574 | Subventions aux associations | 900,00€ | | | |
| 6718 | Remb. | 124,00€ | | | |
| Total charges | | 135 648,17€ | Total produits | | 135 648,67€ |

Coût à la charge de la Commune : 77 278,67€

A - SECTEUR CULTURE = 77 278,67 €

B - SECTEUR ANIMATION

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées.

Moyens financiers

| | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-------------|--------------|
| Budget de fonctionnement | 506,4 K€ | 490,4 K€* | 500K€ | 169 468,08 € |
| Budget en personnel | 62K€ | 86K€ | 54 615,24 € | 68 988,29 e |
| Budget en investissement | 5 K€ | 5 750 € | 1 700€ | 32 798,78 € |

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 7 locaux de réunion (LCR), soit 21 salles

Matériels gérés par le service :

- Stands
- Matériel spécifique à l'organisation du Forum des Associations (grilles caddies)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Manutention par le personnel des services techniques
- Organisation des buffets par le Service fêtes et cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le service communication
- Co-organisation des manifestations : Forum, Téléthon avec le service des sports
- Gestion des visites et entretien de la Maison des fêtes familiales par les gardiens de gymnase du service des sports

2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées 2020

- Les Quartiers d'été
- Le Forum des associations
- Le Marché des Producteurs.

Budget de fonctionnement du service 2019/2020 :

| Charges | | Montants | Produits | | Montants |
|----------------------|---|--------------------|-----------------------|------------------|---------------------|
| 6042 | Achats prest. services-spectacles vivants | | 7062 | Part des usagers | 4 047,00€ |
| 6232 | F&C | 17 432,56€ | 74 | Subventions | |
| 60624 | Alimentation | | Part communale | | 140 414,49 € |
| 60632 | Fournitures | | Parts diverses | | |
| 6574 | Subventions aux associations | 126 642,93€ | | | |
| 6718 | Autres charges exceptionnelles | 236,00€ | | | |
| 6748 | Autres subventions exceptionnelles | 150,00€ | | | |
| Total charges | | 144 461,49€ | Total produits | | 144 461,49 € |

Coût à la charge de la Commune : 140 414,49€

B - secteur ANIMATION = 140 414,49 €

**VI - COUT RESIDUEL DES SERVICES
 CULTURE - ANIMATION = 217 693 €**

VIII - PATRIMOINE

I - Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

Mission 1 : Sensibiliser la population locale au patrimoine

Mission 2 : Initier le jeune public au patrimoine

Mission 3 : Développer le tourisme culturel

Mission 4 : Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

Mission 5 : Conserver, étudier et valoriser les collections

II -Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains (en équivalent temps plein)

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'agents de catégorie A | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d'agents de catégorie B | 0 | 0 | 0,09 |
| Nombre d'agents de catégorie C | 2 | 0,80 | 0,58 |
| Vacataires en ETP* | 0,47 | 0,30 | 0,17 |
| Appenti(e) | 0 | 0,50 | 0,50 |

Moyens financiers

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Budget de fonctionnement | 7.25K€ | 8,90K€ | 10,33 K€ |
| Budget en personnel | 160 171K€ | 123 469K€ | 112,39 K€ |
| Budget en investissement | 0.99K€ | 0K€ | 0 K€ |

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 1- Bureau de documentation, 23 rue Albert-Menier
- 2- RdJ des anciens réfectoires : collections lapidaires
- 3- Anciens cinémas : réserves des collections patrimoniales municipales
- 4- Ancienne mairie : collections graphiques + espaces de travail des guides conférenciers + espaces dédiés aux visites guidées

Matériels gérés par le service :

- 4 postes informatiques
- 5 chocolatières électriques
- 1 lecteur DVD
- 1 plastifieuse + relieuse
- petit matériel et équipement pédagogique
- matériel de restauration/conservation

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Soutien logistique et technique : Direction des services techniques, Service urbanisme, Service informatique
- 2- Soutien logistique : Service culture-animation, Service fêtes et cérémonies, Police municipale
- 3- Restauration d'archives, recherches scientifiques : Service archives/documentation

4- Impression documents : Service communication

III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées

ACTION 1 : Programmation de visites guidées et conférences

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 2 354 | 1 812 | 709 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 113 | 89 | 39 |
| Coût de revient global de l'action | 22 153,49 | 16 587,41 | 11 531,51 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 9.41 | 9,15 | 16,26 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 8 240.49 | 5 741,41 | 6 519,51 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1.41 | 1,06 | 0,75 |

Budget de l'action 2019/2020:

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 5 012 € |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 11 531,51€ | Part communale : | 6 519,51 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 11 531,51 € | Total produits : | 11 531,51 € |

Coût à la charge de la Commune : 6 519,51 €

Commentaires : la saison a été fortement marquée par la pandémie qui a entraîné l'annulation de toutes les visites guidées entre le 18 mars 2020 et le 12 juin 2020, soit plus de la moitié des visites prévues. Cela a affecté les recettes, passées de 10 846 euros la saison précédente à 5 012 euros cette saison. À noter, si les frais de personnel ont été réduits par deux pour les guides conférenciers, l'impact sur les frais des personnels permanents a été moindre (-16%), leurs missions consistant essentiellement au traitement des réservations en amont.

ACTION 2 : Activités éducatives

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Présentation de l'action : récolte d'informations et documentation, accueil téléphonique, Internet et sur place pour informer le public sur les activités touristiques du territoire (Noisiel et Paris vallée de la Marne) en relais local de l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne. Participation aux réunions et Eductours du réseau touristique de la région Île-de-France, partenariats avec les comités départementaux du tourisme des départements 77, 93 et 94

Évaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-------------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | | | 15 333 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | | | 28 |
| Coût de revient global de l'action | | Non calculé | 2 121,19 |
| Coût de revient par participant / ou usager | | | 0,14 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | | | 2 121,19 |
| Coût de l'action par Noisiélien | | | 0,14 |

Budget de l'action :

| <i>Charges</i> | <i>Montants</i> | <i>Produits</i> | <i>Montants</i> |
|--|-------------------|-------------------------|-------------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 0 |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 2 121,19 € | Part communale : | 2 121,19 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 2 121,19 € | Total produits : | 2 121,19 € |

Commentaires : cette action n'avait pas été comptabilisée les années précédentes bien qu'elle fasse partie des missions du service depuis son origine. L'analyse qualitative est néanmoins réalisable. Le confinement a empêché les visiteurs de se rendre sur place pour prendre des renseignements, toutefois, les demandes par téléphone ou Email ont un peu augmenté, ce qui équilibre plus ou moins.

Les croisières prévues en partenariat avec le Comité départemental du tourisme du Val de Marne en juin, juillet et septembre 2020, seule celle de septembre 2020 a pu avoir lieu, elle sera donc comptabilisée sur le bilan 2020-2021.

Coût à la charge de la Commune : 2 121,19 €

ACTION 3 : Actions évènementielles

Mission 2- Initier le jeune public

Présentation de l'action : Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés » et à la formation permanente.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations évènementielles hors temps scolaire, conférences dans et hors Noisiel.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre évènementiel.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 4 111 | 3 052 | 1 017 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 171 | 116 | 47 |
| Coût de revient global de l'action | 43 631,51 | 25 390,55 | 17 085,97 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 10,67 | 8,32 | 17,51 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 31 043,51 | 16 050,55 | 11 985,97 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 2,77 | 1,62 | 1,16 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | 473,95 € | 70-Part des usagers | 1 420 € |
| 61/62-Prestations de service | | 74- Subventions | 4 400 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 17 332,02 € | Part communale : | 11 985,97 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 17 805,97 € | Total produits : | 17 805,97 € |

Commentaires :

La saison a été fortement marquée par la crise sanitaire. Les activités pédagogiques ont été annulées du 18 mars au 31 août 2020. Les recettes ont été affectées avec une diminution de 73 %. L'impact est moindre sur les dépenses, essentiellement du fait des charges de personnel permanent.

Coût à la charge de la Commune : 11 985,97 €

ACTION 4 : Actions évènementiels

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 17 220 | 11 925 | 9 688 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 54 | 57 | 19 |
| Coût de revient global de l'action | 35 322,80 | 61 742,66 | 49 208,92 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 2,05 | 5,18 | 5,08 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 29 764,80 | 53 446,66 | 44 524,92 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 2,24 | 3,95 | 3,21 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | 914,55 € | 70-Part des usagers | 274 € |
| 61/62-Prestations de service | 5 602,56 € | 74- Subventions | 4 410 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 42 691,81 € | Part communale : | 44 524,92 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA: | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 49 208,92 € | Total produits : | 49 208,92 € |

Coût à la charge de la commune : 44 524,92 €

Commentaires :

Seules les manifestations prévues au dernier trimestre 2019 ont pu avoir lieu. Le Printemps chocolat (avril) et la Nuit des Musées (mai) ont été annulés du fait de la crise sanitaire. L'impact sur la fréquentation globale n'est pas flagrant du fait du maintien des Journées du patrimoine qui drainent toujours la majorité de notre public événementiel. Faible impact également sur les charges, notamment de personnel, l'essentiel de l'activité ayant lieu en amont des manifestations pour leur préparation.

ACTION 5: Publications

Mission 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Présentation de l'action : Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. Activité éditoriale (ex : collection *Les carnets du patrimoine*).

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 12 000 | 10 000 | 7 000 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 2.5 | 3 | 10 |
| Coût de revient global de l'action | 1 984 | 2 284,16 | 7 258 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 0.17 | 0,19 | 1,04 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 1 154 | 1 411,96 | 5 462,30 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0.13 | 0,15 | 0,47 |

Budget de l'action 2019/2020 :

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|----------------|-------------------------|----------------|
| 60-Achats et fournitures | | 70-Part des usagers | 715,70 € |
| 61/62-Prestations de service | 5 516 € | 74- Subventions | 1 080 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 2 142 € | Part communale : | 5 862,30 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 7 658 € | Total produits : | 7 658 € |

Coût à la charge de la commune = 5 862,30 €

Commentaires :

Le service a contribué à la réalisation des brochures Rendez-vous et Saison culturelle, comme chaque année, notamment pour la rédaction des contenus et le choix de l'iconographie pour la première.

La monographie Focus sur les Anciens réfectoires, dont la sortie était initialement prévue pour la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine n'a pas pu être mise en œuvre dans les délais impartis du fait du manque de personnel. Elle a pu être réalisée en décembre 2019. Elle est offerte à tous les donateurs souscrivant auprès de la collecte menée par la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde des Anciens réfectoires, aux mécènes potentiels et à toute personne s'intéressant au sujet.

A noter : la situation sanitaire a peu impacté les ventes de produits éditoriaux et de carterie (diminution de 18% par rapport à la saison précédente).

ACTION 6 : Conserver, étudier et valoriser les collections
Mission 5 - Conserver, étudier et valoriser les collections

Présentation de l'action : Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de gestion des dons, de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 15 763 | 15 632 | 15 333 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 51 | 53 | 135 |
| Coût de revient global de l'action | 13 694,29 | 7 896,86 | 30 891,28 |
| Coût de revient par participant / ou usager | 0,87 | 0,51 | 2,01 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 13 694,29 | 7 896,86 | 30 811,28 |
| Coût de l'action par Noisiélien | 0,87 | 0,51 | 2,01 |

Budget de l'action 2019/2020:

| Charges | Montants | Produits | Montants |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 60-Achats et fournitures | 118,70 € | 70-Part des usagers | |
| 61/62-Prestations de service | 672,80 € | 74- Subventions | 80 € |
| 63/64 Impôts et taxes charges de personnel | 30 099,78 € | Part communale : | 30 811,28 € |
| 65- Frais de gestion | | Part CA : | |
| 66- Charges except | | Part diverses : | |
| Total charges : | 30 891,28 € | Total produits : | 30 891,28 € |

Coût à la charge de la commune = 30 811,28 €

Commentaires :

Comme la saison précédente, deux dossiers ont particulièrement impacté l'activité du service et représentent près de 80 % du temps consacré à la mission 5 :

- Suivi du projet de sauvegarde des Anciens réfectoires : partenariat avec la Fondation du patrimoine, suivi des dons, recherches de fonds publics et privés, accueil et guidage de media, visites VIP des partenaires, diverses opérations de médiation, réunions diverses en interne, etc.

- Site de l'Ancienne chocolaterie : suivi du projet Linkcity et accompagnement des services de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Architecte des Bâtiments de France) sur les mises en œuvre de nouvelles protections : réunions diverses en interne et avec les différents partenaires concernés, visites VIP, recherches documentaires et analyses pour accompagner les partenaires dans l'élaboration du projet, réflexion sur l'avenir du site (urbanisme temporaire 2020-2022 + projets 2022-2030), rédaction de la convention de partenariat, etc.

Parallèlement, la fréquentation/sollicitation du bureau de documentation a augmenté par rapport à la saison précédente avec un public varié : étudiants, enseignants-chercheurs, auteurs et usagers en recherche d'informations sur leur logement (cité Menier) ou leurs ancêtres (ouvriers). Un énorme travail a été réalisé cette saison sur la restructuration du bureau de documentation (mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature) qui ne sera achevé qu'au cours de la saison suivante.

Du côté du traitement des dons, outre un important don de documents d'archives Menier par un usager, a été lancée une campagne de récolte de documents/objets sur le thème « Mémoires de confinement ». Cette campagne a demandé beaucoup de travail pour un résultat assez peu probant (trois dons d'intérêt très relatif).

À noter : ce secteur a été moins impacté par la situation sanitaire que les autres missions du service, certaines recherches pouvant être menées en télétravail.

VIII - COUT RESIDUEL DU SERVICE DU PATRIMOINE = 101 825 €

IX - PREVENTION - SECURITE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

Moyens à disposition du service

Moyens Humains

| | 2020 |
|--------------------------------|-------|
| Nombre d'agents de catégorie A | 0 |
| Nombre d'agents de catégorie B | 1 |
| Nombre d'agents de catégorie C | 21,83 |
| Vacataires / Emploi d'avenir | 2 |

* en catégorie C :

- 1 agent est parti en mutation le 01/02/2020 ;
- 1 agent est parti en mutation le 06/04/2020 ;
- 1 agent est parti en mutation le 10/04/2020 ;
- 1 agent est parti en mutation le 30/04/2020 ;
- 1 agent est parti en mutation le 20/07/2020 ;
- 1 agent est arrivé le 13/01/2020 ;
- 1 agent est arrivé le 01/05/2020 ;
- 1 agent est arrivé le 01/07/2020 ;
- 1 agent est arrivé le 31/07/2020.

Moyens financiers

| | 2020 |
|--------------------------|-----------|
| Budget de fonctionnement | 113 099 € |
| Budget en personnel | 110 3448 |
| Budget en investissement | 0 € |

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 1- Poste de police municipale, situé au 1 place Gaston Defferre
- 2- Un centre de supervision urbain, situé au 1 place Gaston Defferre

Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, de type Dacia Duster
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Renault Kangoo
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Citroën Berlingo
- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2019
- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse
- Radar (PRO LASER 3)
- Trois éthylotests électroniques homologués
- Sept terminaux « procès verbal électronique »

- Quatorze caméras individuelles et une base de téléchargement pour ces dernières
- Deux flashes ball
- Deux revolvers 38 SP et quinze pistolets semi automatique de type HK P30
- Dix neuf radios portatives affectées à chaque agent
- Deux radios portatives permettant la communication entre police nationale et municipale.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- - 1- **Services Techniques** : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.
 - 2- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.
 - 3- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.
 - 4- **Secteur Marchés Publics** : travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.
 - 5- **Secteur Culture et Animation** : travail en commun pour l'organisation des fêtes ayant lieu sur la voie publique telles que « brocante, Noisiel en fête, carnaval, 13 juillet, fête du village etc.. »
 - 6- **Service Fête et Cérémonie** : travail en commun pour l'organisation des cérémonies institutionnelles.
 - 7- **Service Patrimoine** : travail en commun pour l'organisation des journées du patrimoine sur la commune de Noisiel.
 - 8- **Service concertation avec les habitants** : travail en commun concernant le suivi du marché forain, des commissions de marché :
 - participation aux différentes réunions et rencontres de quartiers ;
 - travail en commun sur l'installation de nouveaux commerces sur la ville ;

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :
- Assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés ;
- Effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores ;
- Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;
- Procéder à l'interpellation d'individu en flagrant délit ;
- Veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations ;
- Gérer les animaux errants sur la voie publique ;
- Réguler la circulation routière et procéder au contrôle de la vitesse des véhicules ;
- Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;

- Accueillir les administrés au poste de police municipale ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--|--|---|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 15 632 + toute personne présente ponctuellement sur la commune | 15 632 + toute personne présente ponctuellement sur la commune | 15333 + toute personne présente ponctuellement sur la commune |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 342 | 337 | 318 |
| Coût de revient global de l'action | 679 012 € | 974 120 € | 850 123 € |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 679 012 € | 974 120 € | 55 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 43,44 € | 62,31 € | |

Coût à la charge de la commune : 850 123 €

Surveillance du bon déroulement du marché.

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 110 Commerçants non sédentaires | 105 Commerçants non sédentaires | 93 commerçants non sédentaires |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 172 jours par ans | 157 jours par an | * 96 jours par an |
| Coût de revient global de l'action | 95 241 € | 95 854 € | 76 156 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 865,83 € | 912,90 € | 848,87 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 95 241 € | 95 854 € | 76 156 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 6,04 € | 8,70 € | 4,97 |

Coût à la charge de la commune : 76 156 €

Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du code de la route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique, et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|----------|-----------|-----------|
| Nombre de timbres amendes émis | 6369 | 6 850 | 11 443 |
| Coût de revient global de l'action | 77 925 € | 159 424 € | 280 901 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | | 23,28 € | 24,54 |
| Coût résiduel de l'action pour la commune | 77 925 € | 159 424 € | 280 901 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 4,94 € | 10,20 € | 18,30 |

Coût à la charge de la commune : 280 901 €

Prévention routière pour 25 classes de Primaires : de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Nombre d'usagers concernés par l'action | 932 élémentaires | 807 élémentaires | * 344 élémentaires |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 36 | 30 jours | 15 |
| Coût de revient global de l'action | 17 317 € | 17 076 € | 9 246 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 18,62 € | 21,16 € | 26,88 |
| Coût résidentiel de l'action pour la commune | 17 317,00 € | 17 076 € | 9 246 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 1,10 € | 1,10 € | 0,60 |

Coût à la charge de la commune : 9 246 €

Centre de Supervision Urbain

Présentation de l'action :

Un centre de supervision urbain a été rendu opérationnel dès le mois d'avril 2018. Pour ce faire, dans un premier temps, 3 opérateurs vidéos ont été recrutés pour visualiser, en temps réel, le domaine public permettant d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations d'infractions diverses. Au premier semestre 2019, une deuxième tranche d'implantations des caméras a été effectuée et plus précisément sur les lieux identifiés où sévissaient des trafics de stupéfiants importants, troublant la tranquillité et la sécurité des administrés. Ce qui porte le nombre de caméras de voies publiques à 59. Pour une surveillance plus efficiente, 3 opérateurs-vidéos supplémentaires ont été recrutés couvrant la plage horaire de 07h45 à 02h00 du matin, du lundi au vendredi, et le samedi de 19h00 à 02h00. Ils ont également pour mission de procéder aux extractions ou aux relectures de vidéos sur réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice.

| | 2019 | 2020 |
|---|-----------|-----------|
| Nombre d'utilisateurs concernés par l'action | 15632 | 15333 |
| Nombre de jours de fonctionnement de l'action | 304 | 302 |
| Coût de revient global de l'action | 144 372 € | 279 361 € |
| Coût de revient par participant / ou usager | 9,24 € | 18,21 € |
| Coût résidentiel de l'action pour la commune | 144 372 € | 279 361 € |
| Coût de l'action par Noisiélien | 9,24 € | 18,21 € |

Coût à la charge de la commune : 279 361 €

IX - COUT RESIDUEL DU SECTEUR PREVENTION SECURITE = 1 495 787 €

X - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

A - DÉPENSES

ESPACES VERTS

| | |
|---|--------------------|
| Plantations diverses pour la ville | 748,22 € |
| Réalisation d'une aire de jeux sur l'Esplanade Mitterrand | 61 813,51 € |
| Aménagement de chaises pour aire de jeux Cours du Buisson | 1 322,88 € |
| Aménagement de chaises pour le terrain multisports | 1 322,88 € |
| Installation de brumisateurs | 9 740,47 € |
| Sous total | 74 947,96 € |

VOIRIE

| | |
|--|---------------------|
| Travaux neufs de clôtures pour le lieu de culte | 8 828,08 € |
| Travaux de génie civil sur l'Esplanade Mitterrand | 9 309,59 € |
| Mise en place d'une dalle de propreté sur l'Esplanade Mitterrand | 12 837,10 € |
| Création d'une place de stationnement PMR Avenue Pierre Mendès France | 11 449,06 € |
| Création d'une nouvelle zone bleue au cours du Buisson | 13 587,84 € |
| Installation de potelets bois Cours du Château | 75 420,58 € |
| Travaux de mise en sécurité des accès piétons Rue Bérégovoy | 18 941,50 € |
| Réfection de la voirie en sortie de la contre-allée du Lizard | 27 114,94 € |
| Mise en place d'un système de vidéoprotection pour l'A.S.L. du Bois de la Grange | 105 969,77 € |
| Sous total | 283 458,46 € |

ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

| | |
|--|-------------|
| Mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets, barrières,...) | 14 612,40 € |
| Acquisition de bornes anti-stationnement | 1 876,80 € |
| Acquisition de barrières de police | 3 592,80 € |
| Acquisition de plaques de sécurité trottoir pour la voirie | 421,92 € |
| Tables et chaises pour manifestation | 3 689,47 € |
| Matériels et outillages de voirie | 6 686,92 € |
| Matériels et outillages techniques bâtiment | 2 518,77 € |
| Matériels et outillages pour les espaces verts | 9 899,54 € |
| Acquisition d'un four pour la crèche du Lizard | 5 820,00 € |

| | |
|--|--------------------|
| Acquisition de chariots et table de travail pour la crèche du Lizard | 925,92 € |
| Acquisition d'hygiaphones pour les services municipaux | 5 312,40 € |
| Création d'un meuble sur mesure pour les élus au cabinet du maire | 4 211,18 € |
| Sous total | 59 568,12 € |

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole maternelle Maryse Bastié

| | |
|---|------------|
| Fourniture et pose de clôture et portail | 5 003,77 € |
| Remplacement des rondins de bois de la cour d'école | 9 677,06 € |
| Travaux d'amélioration de la ventilation de l'école | 2 064,00 € |

Groupe scolaire des Noyers

| | |
|---|-------------|
| Reprise des pieds d'arbres en béton poreux de la cour d'école | 13 603,93 € |
| Travaux de réaménagement des sanitaires | 13 000,20 € |
| Travaux de sécurisation de l'escalier et de la salle de motricité | 9 699,50 € |

Groupe scolaire des Tilleuls

| | |
|--|-------------|
| Reprise partielle de la cour d'école maternelle | 10 811,10 € |
| Travaux de mise en sécurité du revêtement de sol | 24 151,32 € |

Groupe scolaire de l'Allée des bois

| | |
|---|-------------|
| Création d'un puit de lumière dans la salle des maîtres | 5 532,00 € |
| Installation d'une VMC dans les sanitaires | 10 879,62 € |

Groupe scolaire de la Ferme du Buisson

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Fourniture et pose d'une ventilation | 7 182,14 € |
|--------------------------------------|------------|

Divers groupes scolaires

| | |
|---|-------------|
| Fourniture et pose de rideaux | 28 905,30 € |
| Installation de tableaux numériques dans les écoles | 1 217,20 € |

| | |
|-------------------|---------------------|
| Sous total | 141 727,14 € |
|-------------------|---------------------|

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie Principale

| | |
|--|------------|
| Fourniture et pose d'un climatiseur | 3 455,70 € |
| Fourniture et pose de store pour l'entrée principale | 1 317,98 € |

Mairie Annexe

| | |
|--|----------|
| Travaux de réaménagement de la mairie-annexe pour intégration de l'INJ | 514,33 € |
|--|----------|

| | |
|-------------------|-------------------|
| Sous total | 5 288,01 € |
|-------------------|-------------------|

AUTRES BÂTIMENTS

Pôle Culturel

| | |
|--|------------|
| Travaux de création de lignes téléphoniques et informatiques | 7 240,87 € |
|--|------------|

Divers bâtiments

| | |
|------------------------------------|------------|
| Travaux accessibilité PMR en régie | 1 454,47 € |
|------------------------------------|------------|

| | |
|-------------------|-------------------|
| Sous total | 8 695,34 € |
|-------------------|-------------------|

LOGEMENTS

Logement de fonction de la directrice école élémentaire Ferme du Buisson

| | |
|--|------------|
| Fourniture et pose d'un volet roulant en aluminium | 4 042,50 € |
|--|------------|

Logement de fonction du gardien du stade des totems

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Travaux de rénovation du logement | 1 724,84 € |
|-----------------------------------|------------|

| | |
|-------------------|-------------------|
| Sous total | 5 767,34 € |
|-------------------|-------------------|

OPÉRATIONS A.P/C.P

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Gestion de l'évolution du patrimoine | 24 793,80 € |
| Reconstruction du patrimoine | 500 979,53 € |

| | |
|-------------------|---------------------|
| Sous total | 525 773,33 € |
|-------------------|---------------------|

REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD

| | |
|---|--------------------|
| Travaux de réseaux fibre optique pour la mairie-annexe et le pôle culturel | 10 741,56 € |
| Remplacement de caméra de vidéoprotection suite sinistres | 15 290,03 € |
| Travaux alimentation électrique Cours des Roches suite déplacement du marché forain | 13 248,47 € |
| Sous total | 39 280,06 € |

OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Crèche Collective du Lizard

| | |
|--|--------------|
| Réfection partielle de la toiture | 126 458,76 € |
| Remplacement partiel des menuiseries extérieures | 10 709,84 € |

GS des Tilleuls

| | |
|---|--------------|
| Réfection partielle de la couverture en zinc de l'école élémentaire | 229 356,00 € |
| Remplacement de la chaudière à gaz | 3 243,36 € |

GS du Bois de la Grange

| | |
|---|------------|
| Fourniture de convecteurs basses températures | 3 768,20 € |
|---|------------|

Maison de Quartier des deux parcs

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Remplacement régulation du chauffage | 4 672,21 € |
|--------------------------------------|------------|

Équipements sportifs

| | |
|--|-------------|
| Remplacement de la chaudière gaz de la SPS | 2 268,96 € |
| Eclairage LED de la Grande Salle de la SPS | 6 490,80 € |
| Remplacement de la chaudière gaz du COSEC | 3 629,40 € |
| Projecteurs LED pour la Halle des sports | 10 041,60 € |

Logements

| | |
|--|------------|
| Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien de la crèche collective | 5 997,20 € |
| Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien du stade de la remise aux fraises | 4 105,20 € |
| Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du gardien du GS des Tilleuls | 7 162,32 € |

| | |
|-------------------|---------------------|
| Sous total | 417 903,85 € |
|-------------------|---------------------|

PROGRAMME DE RÉFECTION DE MISE AUX NORMES DES VOIRIES

| | |
|--|---------------------|
| Reprise et mise en sécurité des trottoirs de l'avenue Pierre Mendès France | 63 062,27 € |
| Réfection des enrobés de l'avenue Pierre Mendès France | 70 266,66 € |
| Réfection de la contre-allée piétonne du GS de la Ferme du Buisson | 15 209,12 € |
| Sous total | 148 538,05 € |

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU CIMETIÈRE

| | |
|---|-------------|
| Travaux d'aménagement des rives piétonnes de l'ancien cimetière | 44 918,54 € |
|---|-------------|

SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS

Groupes scolaires

| | |
|--|-------------|
| Remplacement des armoires électriques de l'école maternelle des Tilleuls | 10 974,00 € |
| Installation d'une gâche à rupture de courant pour la porte d'accès de l'école maternelle du Bois de la Grange | 1 111,44 € |
| Remplacement des armoires électriques de l'école élémentaire des Tilleuls | 5 469,00 € |
| Remplacement des armoires électriques de l'école élémentaire de la Ferme du Buisson | 14 014,73 € |
| Mise en conformité de l'alarme incendie du GS des Noyers | 1 545,76 € |

Autres Équipements

| | |
|--|--------------------|
| Mise en conformité de l'alarme incendie de la Crèche Collective | 1 038,12 € |
| Remplacement de l'alarme incendie de la SPS | 13 720,80 € |
| Installation d'un interphone vidéo pour sécuriser l'accès extérieur du centre de loisirs de la Pièce aux Chats | 1 982,40 € |
| Sous total | 49 856,25 € |

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Groupes scolaires

| | |
|--|-------------|
| Mise aux normes PMR des sanitaires du GS des Noyers | 10 142,77 € |
| Travaux de signalétique et de mains courantes PMR du GS des Noyers | 4 896,00 € |
| Mise aux normes PMR des grilles de la cour d'école du GS des Noyers | 5 387,70 € |
| Mise aux normes PMR de l'interphone de l'école maternelle du Bois de la Grange | 2 603,66 € |
| Aménagement PMR du bureau de la directrice de l'école maternelle de la Ferme du Buisson | 70,80 € |
| Travaux de signalétique et de tapis PMR du GS de la Ferme du Buisson | 2 609,97 € |
| Mise aux normes PMR des grilles de la cour d'école du GS de la Ferme du Buisson | 3 891,92 € |
| Fourniture et pose d'une signalétique voirie PMR pour accès au GS de la Ferme du Buisson | 2 369,77 € |

Maison des Fêtes Familiales

| | |
|------------------------------------|------------|
| Mise aux normes PMR des sanitaires | 3 273,10 € |
| Mise aux normes PMR de l'accès | 2 043,52 € |

Autres Équipements

| | |
|---|------------|
| Travaux de signalétique et de mains courantes PMR du milieu ouvert du Bois de la Grange | 2 799,60 € |
| Fourniture et pose d'une enseigne PMR pour le milieu ouvert du Bois de la Grange | 1 800,00 € |
| Travaux de mains courantes PMR à la maison de quartier de la Ferme du Buisson | 1 672,90 € |
| Travaux de signalétique PMR pour la Police Municipale | 1 476,72 € |
| Mise aux normes PMR des interphones du LCR du Front Populaire | 3 516,05 € |

Sous total **48 554,48 €**

RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

Reconstruction de l'école Jules Ferry

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Maîtrise d'œuvre | 99 806,29 € |
| Mission de contrôle technique | 9 268,65 € |
| Mission OPC | 24 854,77 € |
| Mission coordination SPS | 3 505,20 € |
| Travaux de construction | 2 505 801,94 € |

Sous total **2 643 236,85 €**

116/117

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES

Acquisition d'un véhicule neuf pour la Police Municipale **31 012,26 €**

REFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLEE DES BOIS

Diagnostic environnemental des parcelles **6 937,20 €**

A - DEPENSES PATRIMOINE COMMUNAL : 4 535 463,24 €

B - RECETTES

Subventions d'investissement du patrimoine communal : **818 947,26 €**

X - COUT RESIDUEL DU PATRIMOINE COMMUNAL = 3 716 515 €

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES
HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2020
I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX + X = 15 556 824 €**

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.
